



Analyse géographique, sectorielle, technologique de dimension régionale

«Conduite d'une étude action sur les entreprises libérales en Languedoc-Roussillon»

Commande n : 0077 du 02/07/2013
Commandé par : Direccte Région : Languedoc-Roussillon
Type de prestation : A3

MAR – 2013 – CeSAAr – 0077

Contenu

1	Contexte et objectifs de l'intervention	5
1.1	Rappel du contexte de la mission	5
1.2	Objectifs de la mission	5
1.3	Résultats attendus	6
2	Périmètre général de l'activité libérale	7
3	Approche retenue dans le cadre de l'étude	10
4	Les enjeux nationaux associés aux secteurs d'activité des professions libérales	12
4.1	Un rôle dans le traitement de la crise sociale et économique	12
4.2	Des débouchés professionnels encore insuffisamment connus des jeunes	13
4.3	La vitalité des collectivités liée à la présence des professions libérales sur les territoires	13
5	Le Languedoc-Roussillon, terre d'accueil des professions libérales	14
6	Principales caractéristiques des Professions libérales non-réglementées	17
6.1	Une variété de métiers, mais une concentration des effectifs sur quelques activités	18
6.2	L'explosion des Professions libérales non-réglementées	19
6.3	Le renouvellement important des professions libérales non-réglementées	20
6.4	Des professions qui valorisent l'expérience professionnelle	21
6.5	La féminisation des professions libérales en Languedoc-Roussillon	22
6.6	Les revenus des professions réglementées sont presque deux fois plus élevés que ceux des professions non-réglementées	24
7	Approche par zone d'emploi	26
7.1	Présentation des zones d'emplois de Languedoc-Roussillon	26
7.2	Montpellier, terre d'accueil des professions libérales	28
7.3	Une contribution importante à la création d'activité	32
7.4	Un dynamisme qui irrigue l'ensemble du territoire	32
7.5	Les professions réglementées constituent encore les 2/3 des professions libérales	33
7.6	Une grande hétérogénéité géographique des niveaux de revenus	35
8	Le régime des auto-entrepreneurs	36
8.1	Introduction	36
8.2	Une géographie proche de celle de l'activité libérale	37
8.3	Le levier du développement de l'activité libérale non-réglementée	38
8.4	Le régime de l'auto-entrepreneur a probablement accentué le dynamisme des activités libérales non-réglementées	40

9	Les enjeux des professions libérales non-réglementées	42
9.1	Enjeu n°1 : Valoriser le sens de l'activité libérale	42
9.2	Enjeu n°2 : Recenser pour mieux accompagner	42
9.3	Enjeu n°3 : Professionnaliser les pratiques	43
9.4	Enjeu n°4 : Pérenniser les structures.....	43
9.5	Enjeu n°5 : Faire du conseil un levier de développement économique	44
9.6	Enjeu n°6 : Construire la visibilité des acteurs économiques	44
9.7	Enjeu n°7 : Structurer la représentation professionnelle	45
10	Propositions d'action à mener au niveau régional	46

Table des illustrations

Illustration 1 - La contribution des professions libérales au cercle vertueux du développement local (source : Sofred Consultants).....	13
Illustration 2 - Poids des entreprises libérales dans l'ensemble des entreprises en Région	14
Illustration 3 - le poids des activités libérales dans les économies départementales en 2010	15
Illustration 4 - Poids des activités libérales dans les économies départementales du Languedoc-Roussillon en 2010	16
Illustration 5 - Répartition des cotisants URSSAF recensés au sein des professions non-réglementées en fonction de leur code activité	18
Illustration 6 - Pyramide des âges des cotisants URSSAF en fonction des typologies de professions libérales	22
Illustration 7 - Sexe des cotisants URSSAF recensés au sein des professions libérales.....	22
Illustration 8 - Répartition des revenus des professions libérales non-réglementées par tranche	24
Illustration 9 - Revenu annuel moyen, par profession (champ : professions libérales non-réglementées) 25	
Illustration 10 - Configuration socio-économiques des ZE du Languedoc-Roussillon - source : Atlas de l'économie sociale dans les ZE en Languedoc-Roussillon publié par la CRES (illustration : Sofred Consultants).....	27
Illustration 11 - Répartition des activités libérales toutes NAF confondues et cotisants URSSAF identifiés comme tel par zone d'emploi (Données : URSSAF, Traitement : Sofred Consultants).....	29
Illustration 12 - Segmentation des zones d'emploi des professions libérales selon les critères de spécialisation des activités réglementées, de spécialisation des activités non-réglementées et des effectifs	31
Illustration 13 - Contribution des professions libérales à la création d'activités (rapport des immatriculations de professions libérales aux créations d'entreprises) par zone d'emploi en 2012	32
Illustration 14 – Nombre de comptes actifs et revenu moyen des professions non-réglementées.....	35
Illustration 15 - Comparaison du poids des autoentrepreneurs dans l'activité libérale (en ordonnée) et du poids des activités libérales dans l'emploi global (en abscisse). Par zone d'emploi.....	38
Illustration 16 - Relation entre le dynamisme des activités libérales non-réglementées et la part des auto-entrepreneurs dans les effectifs de la profession (uniquement pour les secteurs pour lesquels l'information est disponible).....	41

1 CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'INTERVENTION

La mission est réalisée pour le compte de la Direccte Languedoc-Roussillon.

1.1 Rappel du contexte de la mission

Le secteur des professions libérales fédère un grand nombre d'entreprises (49 663 actifs au 31 décembre 2012 selon la DGCIS) réglementées ou non (environ la moitié en Languedoc-Roussillon, non organisées pour la plupart), relevant de statuts différents, et qui sont parfois difficiles à repérer sur le plan régional. Il connaît un fort développement en Languedoc-Roussillon où l'on constate plus de 5 000 créations par an. Or, ces entreprises représentent un enjeu non négligeable du point de vue économique et de l'emploi, mais aussi du point de vue du développement territorial. A la suite de l'étude sur les services aux entreprises en février 2012, puis régulièrement, et récemment encore au moment de la constitution du comité de pilotage du Guichet Unique d'Accompagnement, la Direccte Languedoc-Roussillon a fait l'objet de fortes sollicitations de la part de nombreux acteurs du secteur.

Convaincue d'une part de l'existence d'un notable potentiel de développement économique du secteur et d'autre part de l'utilité d'un tissu d'entreprises libérales performantes dans l'écosystème de ce développement, la Direccte Languedoc-Roussillon cherche à apporter des réponses collectives aux besoins exprimés.

Dans ce cadre, la Direccte Languedoc-Roussillon a donc mandaté le groupement CeSAAr pour analyser le secteur des professions libérales à partir d'un recensement et d'une identification des acteurs du secteur, donneurs d'ordre, entreprises et éventuellement associations et organismes qui œuvrent au quotidien sur les territoires de la Région. L'étude souhaitée visait en particulier :

- à mieux appréhender l'état des forces et des faiblesses du secteur, en prenant en compte les problématiques de la formation et de l'accompagnement ;
- à analyser la situation paradoxale que représente la présence d'un nombre important de créations d'entreprises libérales par rapport aux besoins du tissu économique en général, et industriel en particulier, qui est éparé et peu dense.

Elle devait mettre aussi l'accent sur les nouveaux métiers en focalisant sur les plus porteurs d'innovation et proposer enfin des pistes d'actions de nature à assurer le développement du secteur.

1.2 Objectifs de la mission

Les objectifs de la mission, tels qu'exprimés au travers de la commande CeSAAr, étaient les suivants :

- Réaliser une photographie de l'existant permettant une meilleure connaissance du secteur et de ses acteurs ;
- Evaluer le poids économique en termes quantitatif (nombre d'entreprises, régime, nombre d'emplois...) et qualitatif (chiffre d'affaires) ;
- Détecter les pôles les plus importants dans ce secteur et les localiser sur une carte régionale ;
- Détecter les liens et les mises en réseau déjà existants ou à créer ;
- Proposer des actions à mettre en œuvre, d'une part pour une meilleure prise en compte du secteur par les acteurs du développement économique, notamment les collectivités territoriales, d'autre part pour une meilleure insertion des entreprises libérales dans la chaîne des valeurs des entreprises et enfin pour développer l'accompagnement des entreprises libérales à tous les stades de leur existence.

1.3 Résultats attendus

Les résultats attendus de la mission, tels qu'exprimés au travers de la commande CeSAAr, étaient les suivants :

- Présentation d'une « photographie » de l'existant du secteur et de ses acteurs ;
- Evaluation du poids économique du secteur ;
- Identification et localisation des pôles les plus importants dans ce secteur ;
- Détection des liens et des mises en réseau déjà existants ou à créer ;
- Proposition des actions à mettre en œuvre, d'une part pour une meilleure prise en compte du secteur par les acteurs du développement économique, d'autre part pour une meilleure insertion des entreprises libérales dans la chaîne de valeurs des entreprises et enfin développer l'accompagnement des entreprises libérales à tous les stades de leur existence.

2 PÉRIMÈTRE GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ LIBÉRALE

Pour la première fois en droit français, la loi du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives donnait une définition générale des professions libérales. Cette loi marquait la volonté de l'Etat de soutenir un secteur d'activité important, vecteur d'emplois et de croissance, en relation étroite avec tous les Français et répond ainsi aux attentes exprimées par la profession au travers notamment d'actions de communication et de lobbying (durant le Tour de France des Professions Libérales en 2010, puis les Assises des Professions Libérales au cours desquelles l'UNAPL a présenté son Livre Blanc de l'UNAPL...).

Le Conseil Constitutionnel a confirmé la définition de la profession libérale prévue à l'article 29 de la loi de 2012.

Jusqu'alors les professions libérales n'étaient définies que par défaut et représentaient toutes les professions n'appartenant pas aux secteurs du commerce, de l'artisanat, de l'industrie ou de l'agriculture. L'apparition de nouveaux métiers, la modernisation des métiers traditionnels, l'existence d'ordres, etc., rendaient cette situation préjudiciable à un nombre important de professionnels libéraux.

Le périmètre des activités libérales est donc maintenant défini de la manière suivante : « les professions libérales regroupent les personnes exerçant à titre habituel, de manière indépendante et sous leur responsabilité, une activité de nature généralement civile ayant pour objet d'assurer, dans l'intérêt du client ou du public, des prestations principalement intellectuelles, techniques ou de soins mises en œuvre au moyen de qualifications professionnelles appropriées dans le respect de principes éthiques ou d'une déontologie professionnelle, sans préjudice des dispositions législatives applicables aux autres formes de travail indépendant » (art. 29-I de la loi n°2012-387 du 23 mars 2012).

Un Observatoire de l'activité libérale a été créé et la Sous-Direction de la prospective, des études économiques et de l'évaluation (P3E) de la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS) a élaboré, en partenariat avec la CNAPL¹, un *guide méthodologique sur l'économie libérale*². Selon ce guide, les découpages habituels de la statistique et de la comptabilité nationale ne permettent pas de rendre compte simplement du poids et du dynamisme des professions libérales dans l'ensemble de l'économie. Deux approches différentes sont alors proposées, une approche par les professions (*observer le professionnel libéral en tant que tel, c'est-à-dire la personne exerçant effectivement une profession libérale*) et une approche par les entreprises (*définir un champ économique libéral, en termes d'entreprise, qui soit observable à partir des principales sources du système statistique public*).

Ces deux approches se complètent et permettent de définir précisément un cadre d'étude grâce aux définitions qu'elles posent : la définition des professions libérales (pour l'approche par les professions) et la définition des secteurs d'activités dans lesquels celles-ci sont les plus à même d'exercer (pour l'approche par les entreprises).

Parmi les éléments de définition des professions libérales, on retiendra en particulier la différence entre professions réglementées et professions non-réglementées :

- Les professions réglementées

Selon la Directive 2005/36/CE du Parlement Européen et du Conseil du 7 septembre 2005, il s'agit des « activités ou ensemble d'activités professionnelles dont l'accès, l'exercice ou une des

¹ Commission Nationale des Professions Libérales

² Edité en 2012

modalités d'exercice est subordonné directement ou indirectement, en vertu de dispositions législatives, réglementaires ou administratives, à la possession de qualifications professionnelles déterminées ; l'utilisation d'un titre professionnel limitée par des dispositions législatives, réglementaires ou administratives aux détenteurs d'une qualification professionnelle donnée constitue notamment une modalité d'exercice ». C'est notamment le cas pour les avocats et les professionnels de santé.

Certaines d'entre elles, organisées en « ordres professionnels », sont bien connues et les informations les concernant peuvent être recueillies auprès de leurs ordres professionnels, voire auprès des ministères. La multiplicité des interlocuteurs (liée au nombre d'ordres professionnels) complique l'accès aux informations statistiques, mais elles peuvent être considérées comme fiables pour représenter la profession. D'autres, comme psychologues, diététiciens, ergothérapeutes, ostéopathes, agents ou courtiers d'assurance, activités d'enquête... ne sont pas ordinales bien que réglementées. Elles sont beaucoup plus difficiles à cerner sur le plan statistique.

- Les professions non-réglementées

Il s'agit des professions libérales dont les activités sont exercées sans organisation spécifique et sans obligation de diplôme. La plupart de ces professions ne sont pas structurées, ce qui rend la collecte d'informations difficile.

Elles peuvent disposer de structures telles que des chambres, des syndicats ou des compagnies plus ou moins importants, mais ceux-ci ne représentent pas la totalité de la profession et il est donc impossible d'utiliser leurs informations autrement que pour avoir un aperçu partiel de leurs effectifs.

Pour les secteurs définissant les professions libérales, l'approche par les entreprises propose la segmentation suivante (selon la nomenclature d'activité française « révision 2 » établie en 2008) :

PROFESSIONS REGLEMENTEES :

- ✓ **4773Z** Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé
- ✓ **6910Z** Activités juridiques
- ✓ **6920Z** Activités comptables
- ✓ **7111Z** Activités d'architecture
- ✓ **7112A** Activité des géomètres
- ✓ **7500Z** Activités vétérinaires
- ✓ **8621Z** Activité des médecins généralistes
- ✓ **8622A** Activités de radiodiagnostic et de radiothérapie
- ✓ **8622B** Activités chirurgicales
- ✓ **8622C** Autres activités des médecins spécialistes
- ✓ **8623Z** Pratique dentaire
- ✓ **8690B** Laboratoires d'analyses médicales
- ✓ **8690D** Activités des infirmiers et des sages-femmes
- ✓ **8690E** Activités des professionnels de la rééducation, de l'appareillage et des pédicures-podologues
- ✓ **6622Z** Activités des agents et courtiers d'assurances
- ✓ **8030Z** Activités d'enquête

Toutes sont ordinales à l'exception des agents et courtiers d'assurance (6622Z) et des activités d'enquête (8030Z)

PROFESSIONS NON REGLEMENTEES :

✓ NOYAU DUR

Ces activités proviennent principalement de l'exercice d'une profession libérale non réglementée.

4611Z Intermédiaires du commerce en matières premières agricoles, animaux vivants, matières premières textiles et produits semi-finis
4612B Autres intermédiaires du commerce en combustibles, métaux, minéraux et produits chimiques
4613Z Intermédiaires du commerce en bois et matériaux de construction
4614Z Intermédiaires du commerce en machines, équipements industriels, navires et avions
4615Z Intermédiaires du commerce en meubles, articles de ménage et quincaillerie
4616Z Intermédiaires du commerce en textiles, habillement, fourrures, chaussure et articles en cuir
4617B Autres intermédiaires du commerce en denrées, boissons et tabac
4618Z Intermédiaires spécialisés dans le commerce d'autres produits spécifiques
4619B Autres intermédiaires du commerce en produits divers
6202A Conseil en systèmes et logiciels informatiques
7021Z Conseil en relations publiques et communication
7022Z Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion
7320Z Études de marché et sondages
7430Z Traduction et interprétation
7490A Activité des économistes de la construction
8551Z Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs
8552Z Enseignement culturel
8559A Formation continue d'adultes
8690F Activités de santé humaine non classées ailleurs
6621Z Évaluation des risques et dommages

✓ 1^{ère} CIRCONFERENCE

Ces activités concernent certaines professions libérales, mais pas essentiellement.

7112B Ingénierie, études techniques
7410Z Activités spécialisées de design
7490B Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses
5829A Édition de logiciels système et de réseau
5829B Édition de logiciels outils de développement et de langages
5829C Édition de logiciels applicatifs
6201Z Programmation informatique
6619B Autres activités auxiliaires de services financiers, hors assurance et caisses de retraite, n,c,a,
6831Z Agences immobilières
7311Z Activités des agences de publicité
8559B Autres enseignements
8553Z Enseignement de la conduite

3 APPROCHE RETENUE DANS LE CADRE DE L'ÉTUDE

Un certain nombre de points de vigilance ont été mis en évidence dès le début de l'étude :

- La dépendance de l'étude et de sa bonne réalisation au niveau de qualité des informations collectées en amont (et notamment de la qualité des bases de données / fichiers d'entreprises relevant des professions libérales).
- Si besoin, la réorientation de l'étude à envisager en fonction de la nature et de la qualité des informations collectées ou des enjeux identifiés

De nombreux échanges ont donc eu lieu avec la Direccte afin :

- De définir le périmètre de l'étude
- D'identifier les données disponibles
- De collecter la base documentaire

Cette démarche a été réalisée en partenariat avec l'ORIFF PL Languedoc-Roussillon (Office Régional d'Information, de Formation et de Formalités des Professions Libérales) qui a engagé depuis des années des études et réflexions sur le volume et la typologie des professions libérales en région. Ainsi, une volumétrie d'ensemble, structurées selon 38 professions, avait été construite, notamment en mobilisant les ordres des professions libérales ordinaires et le RSI en complément ; cette démarche avait permis d'évaluer le nombre des professions libérales à 45 000 (hors agents commerciaux).

Avec l'ORIFF PL et la Direccte Languedoc-Roussillon, il a été décidé de centrer l'analyse sur les professions libérales non-réglées : dans le champ des professions libérales, et en particulier sur celles les activités qui sont les plus susceptibles de renforcer l'écosystème économique régional, qui sont les plus porteuses de développement économique (avec l'émergence de très nombreux nouveaux métiers).

L'URSSAF (Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales) a également été associée à la démarche entreprise par la Direccte, cet organisme ayant été identifié comme étant le seul disposant d'une information détaillée et exhaustive des professions libérales en région. Les informations constituant la base des analyses présentées dans ce document ont donc été constituées et transmises par l'URSSAF Languedoc-Roussillon.

Ensemble, nous avons décidé de procéder à une analyse de l'information quantitative en croisant 2 approches :

- Une approche territoriale : il s'agissait d'analyser les équilibres territoriaux et les dynamiques en termes de professions libérales, sur une maille géographique donnée.
- Une approche par métiers : il s'agissait d'analyser de manière dynamique les principaux indicateurs socioéconomiques de chacune des professions libérales retenues indépendamment les unes des autres.

Dans le cadre de cette étude, la démarche retenue combine les 2 approches proposées par le *guide méthodologique sur l'économie libérale* (et évoquées plus haut) pour déterminer son champ d'analyse :

- L'approche par les professions, en s'appuyant sur les informations qui lui sont communiquées par l'URSSAF et en travaillant, par voie de conséquence, sur les cotisants identifiés comme Professions Libérales,
- L'approche par les entreprises, en retenant sa sélection de codes NAF732 qui détermine le champ de l'activité libérale (à partir du champ de l'activité principale de l'entreprise).

Les principales données qui font l'objet de cette étude sont donc celles des cotisants identifiés Professions Libérales par l'URSSAF en Languedoc-Roussillon et relevant des codes NAF définis par le *guide méthodologique sur l'économie libérale* pour les professions libérales non réglementées.

Pour des raisons de secret statistique, l'URSSAF s'est trouvée dans l'impossibilité de transmettre certaines informations, le croisement des différents métiers et des mailles géographiques laissant apparaître sur de nombreux territoires un nombre trop limité d'intervenants pour être communiqué sans danger pour la confidentialité.

Cette approche très quantitative et très descriptive des Professions libérales non réglementées a été complétée d'une approche plus qualitative et plus analytique afin de dégager les enjeux sectoriels et des pistes d'actions collectives. Ce deuxième temps de l'étude (qui fait l'objet du dernier paragraphe de ce document) a été réalisé au travers d'une synthèse d'entretiens avec des personnes qualifiées :

- M. Bernard Delran, Président du RSI (Régime Social des Indépendants) Professions Libérales, Président des Maisons des Professions Libérales de Montpellier et de Nîmes, Président de l'ORIFF PL (Office Régional d'Information, de Formation et de Formalités des Professions Libérales) du Languedoc-Roussillon ;
- M. Max Ducros, Président de la Chambre Professionnelle du Conseil Languedoc-Roussillon ;
- Mme Annie Garzino Boyer, Présidente de l'UNAPL Languedoc-Roussillon ;
- Mme Maëlle Schaller, Directrice de l'ORIFF PL (Office Régional d'Information, de Formation et de Formalités des Professions Libérales) du Languedoc-Roussillon.

4 LES ENJEUX NATIONAUX ASSOCIÉS AUX SECTEURS D'ACTIVITÉ DES PROFESSIONS LIBÉRALES

Quelques chiffres de l'INSEE attestent de l'enjeu économique et social majeur que constituent les Professions Libérales au niveau national :

- Le nombre d'entreprises libérales en France métropolitaine atteignait 913 881³ entités au 1^{er} janvier 2011 ;
- Elles employaient 1 005 548 salariés et rassemblaient près de 2 000 000⁴ d'actifs ;
- Les entreprises libérales représentaient 26,9 % des entreprises françaises, et répartissaient leurs effectifs de la manière suivante :
 - o 56 % professions de santé,
 - o 7 % professions juridiques ou judiciaires
 - o et 37% professions techniques et du cadre de vie.
- Elles constituent un secteur d'activité dynamique en termes de créations d'entreprise (avec 144 945 entités nouvelles en 2011) ;
- Elles constituent un tissu réparti sur l'ensemble du territoire national et strictement composé de Très Petites Entreprises (98 % du total des entreprises ont moins de 10 salariés) ;
- Elles sont largement féminisées : 41 % des professionnels libéraux sont des femmes et 85 % de l'emploi salarié au sein de ces entreprises est féminin.

4.1 Un rôle dans le traitement de la crise sociale et économique

Acteurs de proximité, les professionnels libéraux interviennent au quotidien sur tout le territoire. Chaque jour, ils conseillent, défendent ou soignent 5 millions de Français. Ils sont donc à l'écoute de leurs préoccupations et de leurs besoins.

La présence des entreprises libérales et l'orientation des jeunes vers ce secteur sont étroitement liées à la vitalité des territoires car celles-ci renforcent le lien social et permettent aux territoires d'offrir la proximité de services de qualité.

Avec 202,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires et près de 14% de la valeur ajoutée nationale, les professions libérales représentent un important vivier d'emplois de proximité, majoritairement non délocalisables, dans des entreprises de taille humaine, intégrées dans le tissu économique local et contribuant au lien social, au développement économique et à la vitalité des territoires.

Entre 2007 et 2010, l'accroissement des effectifs salariés des entreprises libérales a été en moyenne de 2,2 % par an, et en 2009, malgré la crise, les professions libérales ont généré 60 000 créations d'emplois.

³ Source : SIRENE au 1^{er} janvier 2011, INSEE, traitement UNAPL

⁴ Source : chiffres INSEE, Sirene 2011

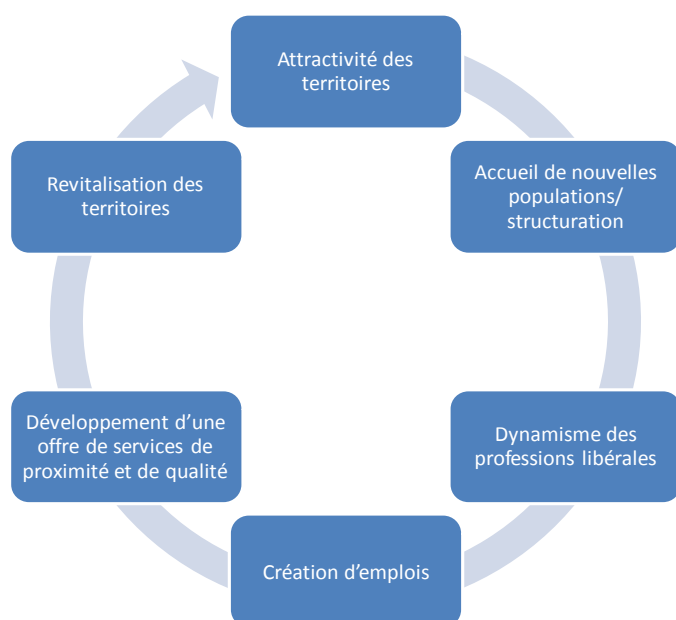
4.2 Des débouchés professionnels encore insuffisamment connus des jeunes

Lors des réflexions engagées en 2010 sur le secteur des professions libérales, il est apparu nécessaire de sensibiliser les jeunes à ces métiers et à l'entrepreneuriat et de lever les freins liés à l'installation des professionnels libéraux dans certains territoires.

La majorité des professionnels libéraux installés en milieu rural fait état de conditions d'exercices difficiles qui n'incitent pas les jeunes à reprendre ou à créer une activité libérale en milieu rural.

Or le vieillissement des professions libérales et le non-renouvellement des générations font craindre un déficit, voire une pénurie, de certains services de proximité, au détriment de la population et de la vie économique de ces territoires.

4.3 La vitalité des collectivités liée à la présence des professions libérales sur les territoires

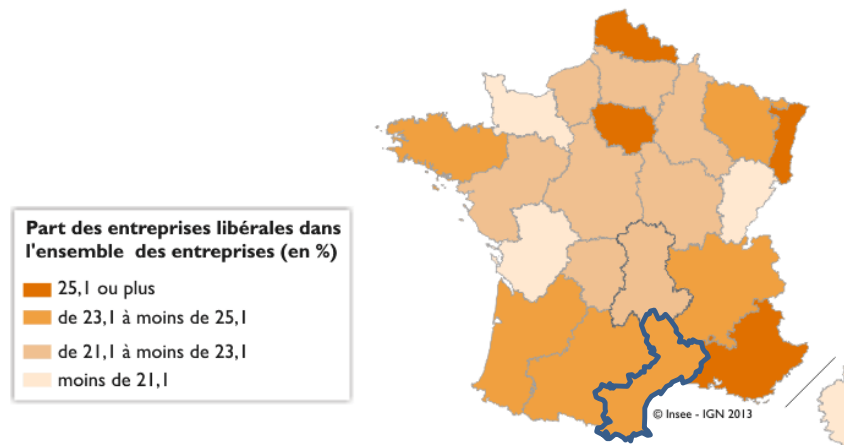


Lors des Premières Assises des professions libérales en 2011, le rôle des professions libérales sur les territoires et leur impact en matière d'attractivité a été reconnu.

Les acteurs politiques présents se sont accordés sur l'importance de maintenir à niveau le nombre de professionnels libéraux sur tous les territoires, même les plus défavorisés. Ils ont également accordé une large place aux actions à engager pour attirer ces professionnels là où on a le plus besoin d'eux.

Illustration 1 - La contribution des professions libérales au cercle vertueux du développement local (source : Sofred Consultants)

5 LE LANGUEDOC-ROUSSILLON, TERRE D'ACCUEIL DES PROFESSIONS LIBÉRALES



Source : Insee, Fare 2010, Lifi 2010, Clap 2010
<http://www.insee.fr/auvergne> - Insee Auvergne La Lettre n°87

Illustration 2 - Poids des entreprises libérales dans l'ensemble des entreprises en Région⁵

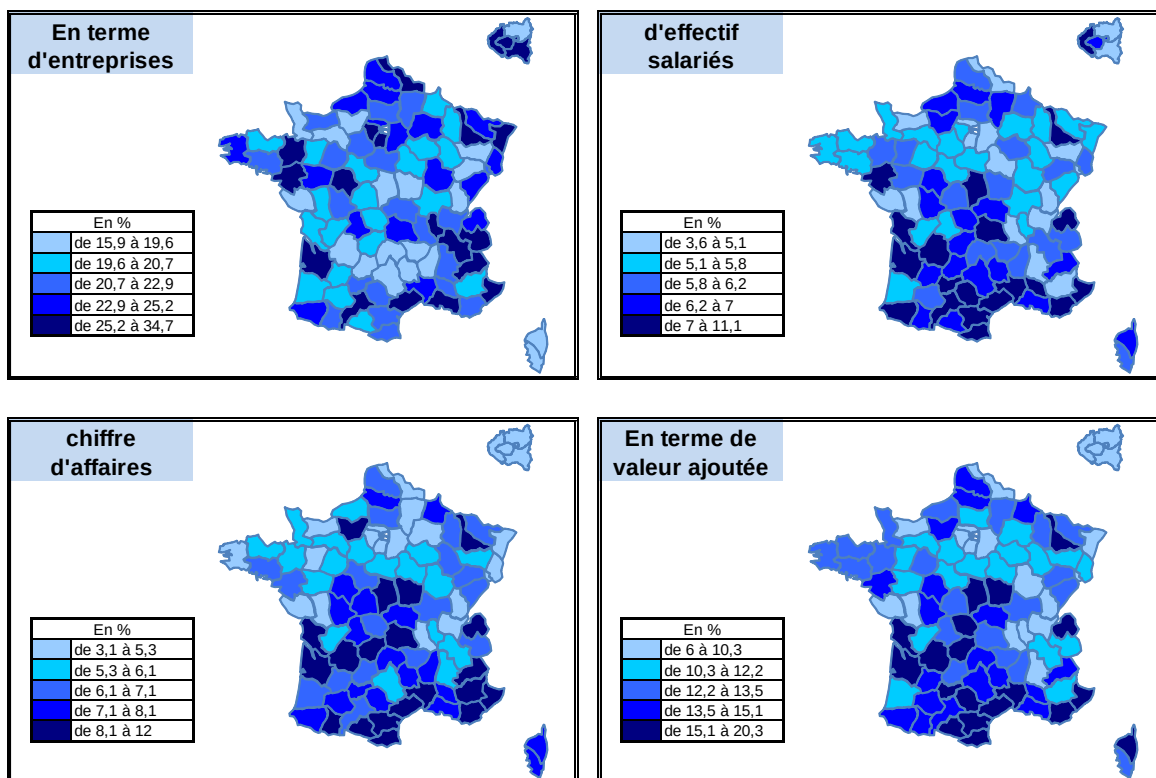
Selon l'étude nationale réalisée en novembre 2012 par la DGCIS sur les activités libérales⁶, les professionnels libéraux sont plus présents en ville qu'en zone rurale : un quart d'entre eux exercent en Île-de-France, et le rapport du nombre de professionnels libéraux à la population est trois fois plus élevé à Paris qu'au niveau national. Pour certaines professions, cette attractivité est d'ailleurs encore plus marquée.

Outre le Bassin parisien, la partie Sud-Est de la France attire fortement les professionnels libéraux : avec l'Île-de-France, elle regroupe la moitié (48,5%) des professionnels libéraux pour seulement 37 % de la population.

Dans une certaine mesure, cet héliotropisme est vérifié au niveau départemental, comme l'illustrent les différentes cartes suivantes, issues de l'INSEE.

⁵ Une densité de professions libérales plutôt faible en Auvergne - Insee Auvergne la Lettre n° 87 - mars 2013

⁶ « Les activités libérales continuent à se développer, notamment grâce aux professions non-réglementées » - 4 pages de la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services n°22- Novembre 2012



Champ : Secteur marchand hors finance, assurance et administration publique (les "Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance" sont gardées)
 Source : INSEE-DGCIS bases de données fiscales des régimes du bénéfice réel (BIC-RN, BIC-RSI, BNC) et des régimes "micro"

Illustration 3 - le poids des activités libérales dans les économies départementales en 2010

La DGCIS publie également des notes sur l'économie générale des entreprises libérales en 2010 et notamment de données statistiques départementales soulignant leur poids dans l'économie des départements de Languedoc-Roussillon :

- L'Hérault est le douzième département en termes de densité, c'est-à-dire en nombre d'entreprises libérales rapporté au nombre total d'entreprises du département ;
- Les Pyrénées-Orientales sont le département où le poids des entreprises libérales dans l'économie départementale en termes de valeur ajoutée est le plus important au niveau national ;
- Inversement, la Lozère présente la plus basse densité d'entreprises libérales au niveau national (avec un taux moyen de 25,2% d'entreprises libérales en France métropolitaine, contre 15,9 % en Lozère).

Globalement, les départements de la région Languedoc-Roussillon, en dehors de la Lozère, sont très bien positionnés notamment en termes de chiffre d'affaires et de valeur ajoutée générés par les entreprises libérales.

Poids des activités libérales dans les économies départementales	Aude	Gard	Hérault	Lozère	Pyrénées Orientales	France métropolitaine	Commentaire
En termes d'entreprises	21,2	23,1	26,9	15,9	22,9	25,2	Part des entreprises libérales dans le secteur marchand
En termes d'effectif salariés	7,8	8,4	8,1	6,7	8,3	6,1	Part des effectifs salariés des entreprises libérales dans celui du secteur marchand
En termes de chiffre d'affaires	9,8	9,9	8,9	7,6	11	5,4	Part du chiffre d'affaires des entreprises libérales dans celui du secteur marchand
En termes de valeur ajoutée	19,1	17,6	18,1	14,3	20,3	10,7	Part de la valeur ajoutée des entreprises libérales dans celle du secteur marchand

Illustration 4 - Poids des activités libérales dans les économies départementales du Languedoc-Roussillon en 2010

6 PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES PROFESSIONS LIBÉRALES NON-RÉGLEMENTÉES

Pour rappel, la définition des professions réglementées (cf. ci-dessus paragraphe 2 PERIMETRE GENERAL DE L'ACTIVITE LIBERALE) délimite un champ très vaste, difficile à circonscrire de manière précise, d'activités dont certaines sont ordinales d'autres non.

Selon les données de l'URSSAF, la Région Languedoc-Roussillon compte **47 514 cotisants** inscrits sous le statut de professions libérales en Languedoc-Roussillon.

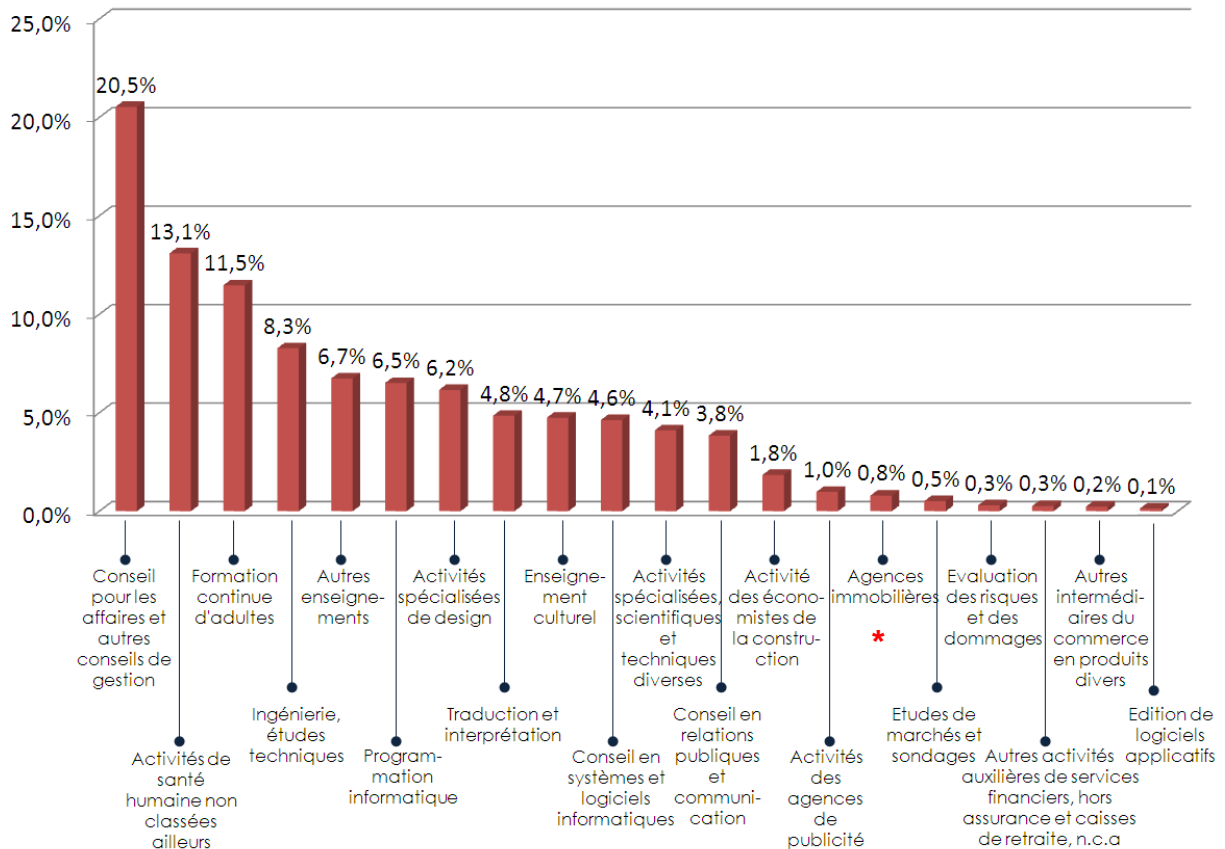
Mais si l'on considère le périmètre sectoriel retenu par l'observatoire de l'activité libérale pour définir les Professions Libérales (cf. plus haut le paragraphe « Périmètre général de l'activité libérale », pages 7 et 8), **39 493 cotisants** relèveraient d'un statut de profession libérale en 2012, dont :

- **27 212** rattachées à la catégorie des professions réglementées (cf. codes p. 7) la plupart étant ordinales (*l'ORIFF-PL LR avait, en 2012, dénombré 23.693 professions libérales ordinales*)
- et **12 271** rattachées à la catégorie des professions non réglementées.

Ne sont pas prises en compte environ 8 000 professions libérales relevant de codes NAF non retenus au titre de la présente étude. Par construction également, elle ne porte pas non plus sur les indépendants rassemblés dans le cadre de structure de portage salarial ou de coopératives d'activités.

Le champ de l'étude se focalisant sur les professions non réglementées, l'analyse présentée ci-dessous est réalisée sur la base de cette dernière population de 12 271.

6.1 Une variété de métiers, mais une concentration des effectifs sur quelques activités



* par «agences immobilières», il faut entendre ici les professionnels autres que les agents immobiliers relevant de l'immatriculation au RCS

Illustration 5 - Répartition des cotisants URSSAF recensés au sein des professions non-réglementées en fonction de leur code activité

Données : URSSAF, Traitement : Sofred Consultants

Plus de 50 % des individus recensés au sein des professions non-réglementées relèvent de 4 codes APE :

- Les activités de conseil pour les affaires et autres conseils de gestion qui rassemblent 20,5 % des effectifs
- Les activités de santé humaines non classées ailleurs qui regroupent 13,1 % des effectifs
- Les activités de formation continue d'adultes, 11,5 % des effectifs
- Les activités d'ingénierie, d'études techniques avec 8,3 % des effectifs.

6.2 L'explosion des Professions libérales non-réglementées

En termes d'effectifs (de nombre de cotisants à l'URSSAF), les professions libérales non-réglementées se sont accrues de + 147 % sur la période 2008-2012, soit un taux de croissance annuel moyen supérieur à 25 %.

Libellé du code APE	Taux d'évolution 2008-2012	
Activités spécialisées de design	↗↗↗	832%
Programmation informatique	↗↗↗	565%
Conseil en relations publiques et communication	↗↗↗	466%
Enseignement culturel	↗↗	316%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses	↗↗	270%
Formation continue d'adultes	↗↗	202%
Activité des économistes de la construction	↗↗	197%
Autres enseignements	↗↗	131%
Conseil en systèmes et logiciels informatiques	↗↗	125%
Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	↗↗	124%
Traduction et interprétation	↗↗	112%
Activités de santé humaine non classées ailleurs	↗	92%
Etudes de marchés et sondages	↗	80%
Autres activités auxiliaires de services financiers, hors assurance et caisses de retraite, n.c.a	↗	60%
Activités des agences de publicité	↗	54%
Evaluation des risques et des dommages	↗	48%
Ingénierie, études techniques	↗	47%
Edition de logiciels applicatifs	↗	21%
Agences immobilières	↘	3%
Autres intermédiaires du commerce en produits divers	↘	-19%
Enseignement de la conduite	NS	NS

Cette croissance est très variable selon les domaines d'activités : globalement tous les secteurs d'activités importants (par les effectifs) ont connu un quasi-doublement de leurs effectifs, voire pour certains une véritable explosion. Les effectifs des activités de design ont par exemple été multipliés par 9 en 3 ans, ceux de la programmation informatique par près de 7, ceux du Conseil en relations publiques par près de 6. Seules 2 professions sont véritablement en berne : les agences immobilières et les intermédiaires de commerce.

Pour la seule année 2012, les professions libérales non-réglementées représentaient 3 304 nouvelles immatriculations, soit 61% des entités nouvelles enregistrées au sein des professions libérales. Pour cette année, les activités qui enregistrent le plus de nouvelles immatriculations sont :

- Les activités de conseil pour les affaires et autres conseils de gestion (qui représentent 21% des immatriculations enregistrées dans les professions libérales non-réglementées en 2012) ;
- La formation continue d'adultes (13 %) ;
- Les activités de santé humaine non classées ailleurs (11 %).

Ce dynamisme est cependant hétérogène selon les professions libérales considérées et selon les périodes ; ainsi, pour prendre des exemples contrastés...

- Le nombre de professions libérales dans le secteur des Agences Immobilières se réduit constamment, année après année, sur la période 2008 – 2012 ;
- Les activités de Programmation informatique ont littéralement explosé sur la période 2008 – 2010 (leurs effectifs ont été multiplié par 6), pour se réduire progressivement depuis (à un rythme de décroissance annuelle de 2,6 %) ;
- Les activités d'études de marché et de sondage ont connu une progression régulière et continue (en augmentation de 80 % sur 2008 – 2012)...

Enfin, cette croissance est continue, même si elle a également tendance à ralentir : en effet, elle est passée de + 56 % en 2008 à + 5 % en 2012 (dans un contexte économique évolutif).

6.3 Le renouvellement important des professions libérales non-réglementées

Les données de l'URSSAF font état de mouvements d'immatriculations ou de radiations beaucoup plus nombreux dans la sphère non-réglementée que dans le reste des sphères d'activité libérale :

Données régionales URSSAF en 2012	Professions libérales	Professions réglementées	Professions non-réglementées
Nombre	47 514	27 212 (57 %)	20 292 (43 %) <i>(dont 8 021 relevant de codes NAF non retenus au titre de cette étude)</i>
Immatriculations	+ 5 428	+ 2 123 (39 %)	+ 3 305 (61 %)
Radiations	- 3 987	- 1 287 (32 %)	- 2 700 (68 %)
Solde	+ 1 441	+ 836	+ 605

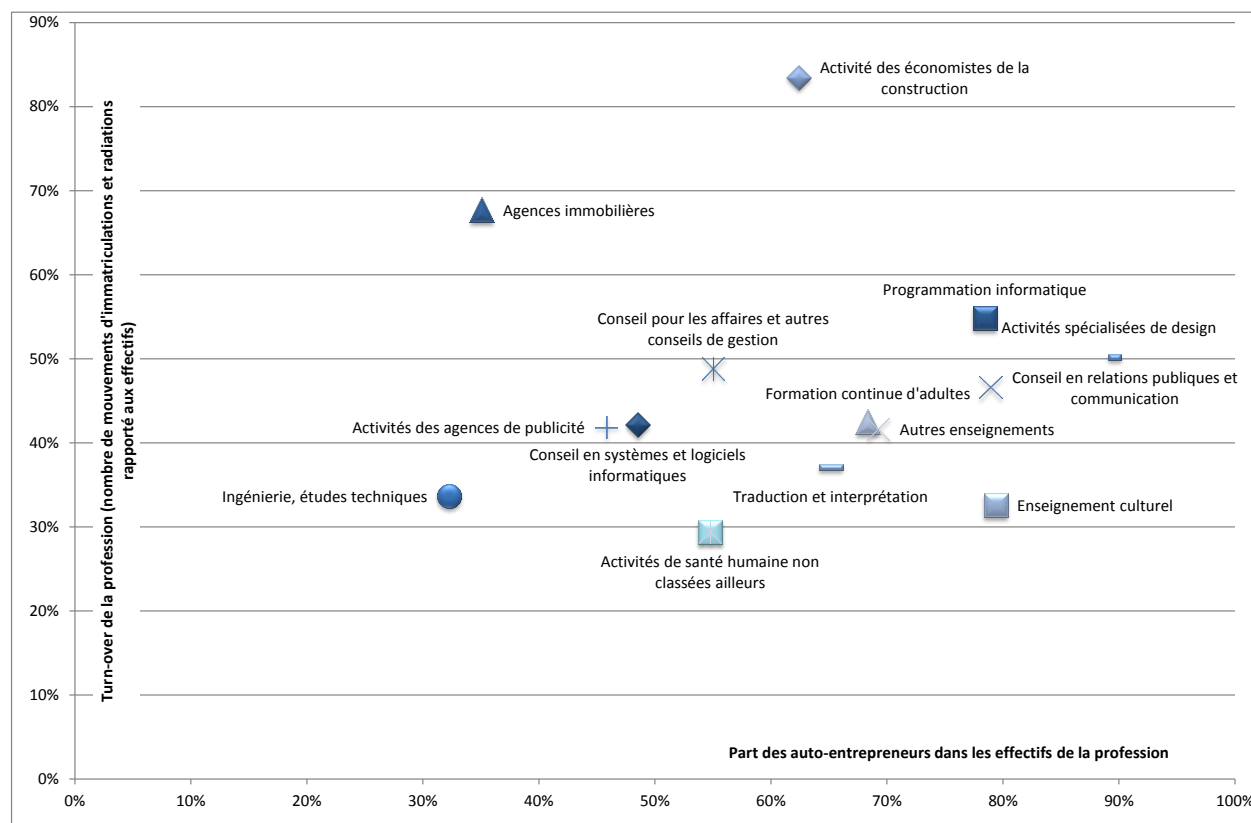
Illustration 30 – Focus sur le dynamisme en matière de création et de cessation d'activité au sein des professions libérales en Languedoc-Roussillon en 2012

Données : URSSAF, Traitement : Sofred Consultants

Globalement, une profession libérale non-réglementée aura près de 5 fois plus de probabilités d'être radiée au cours de l'année qu'une profession réglementée. Ce résultat s'explique probablement en grande partie par les spécificités des professions libérales ordinales, pour lesquelles l'inscription à l'ordre constitue à la fois une barrière à l'entrée et une barrière à la sortie qui limitent d'emblée les mouvements.

Par ailleurs, au niveau régional, les professions libérales non-réglementées représentent plus de 60% des immatriculations en 2012 et sont donc constitutives d'une grande part du dynamisme du secteur des professions libérales.

Comme l'illustre le graphique suivant, le turn-over (calculé en rapportant le solde net de créations d'activités (immatriculations – radiations) aux effectifs de la profession) ne semble pas directement lié au régime de l'auto-entrepreneuriat.



6.4 Des professions qui valorisent l'expérience professionnelle

Les pyramides des âges des Professions libérales dans leur ensemble, des Professions libérales réglementées et des Professions libérales non-réglementées sont très similaires. Elles sont marquées par :

- **Une entrée tardive dans l'exercice libéral** (peu d'individus âgés de moins de 30 ans tentent le pari de la profession libérale - 5% seulement), ce qui ne signifie pas pour autant un accès tardif à la vie professionnelle. L'accès à une profession libérale requiert généralement de nombreuses années d'études, et les *numerus clausus* de certaines professions retardent encore plus cet accès. Il s'agit essentiellement de professions réglementées qui représentent plus des trois quarts des professionnels libéraux. Les jeunes y sont donc souvent sous-représentés au regard du reste de la population active. En moyenne, la part des moins de 35 ans ne représente que 14 % des professionnels libéraux (et 34 % de la population active française).
- **Un maintien en activité important après 60 ans.** Les plus de 60 ans représentent 18 % des professionnels libéraux (contre 3 % de la population active dans son ensemble) et près de 15 000 professionnels libéraux, soit 2 % d'entre eux, exercent encore après 70 ans⁷.

⁷ Source : 4 pages de la DGCIS, n°22- novembre 2012 « Les activités libérales continuent à se développer notamment grâce aux professions non réglementées »

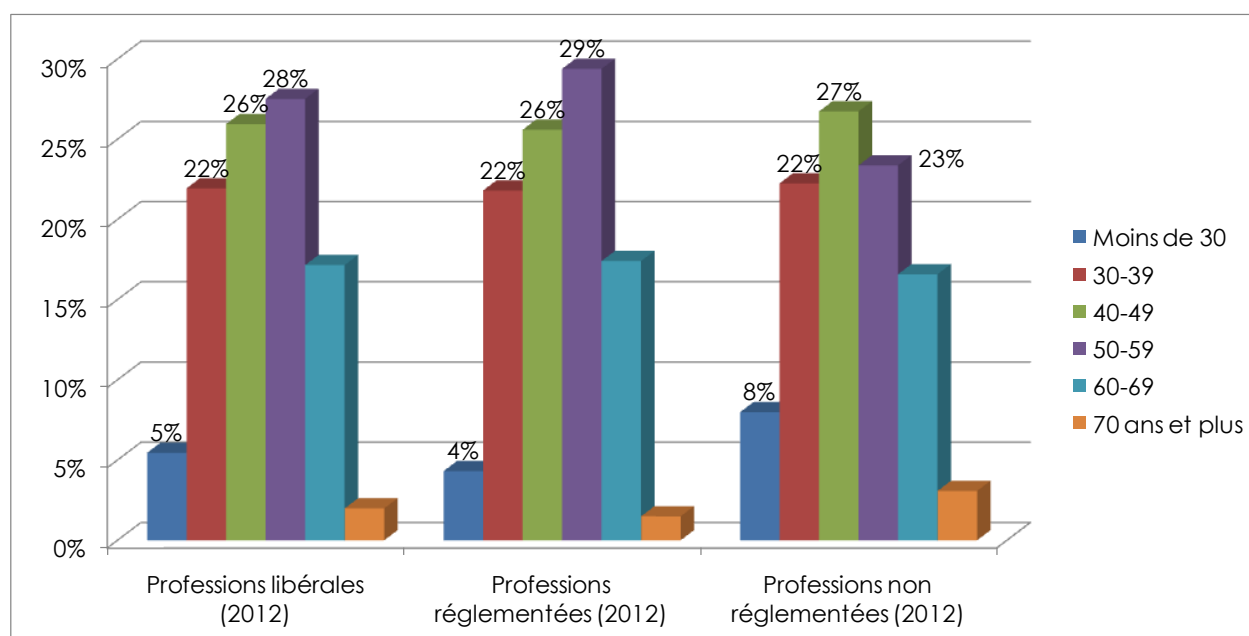


Illustration 6 - Pyramide des âges des cotisants URSSAF en fonction des typologies de professions libérales

Données : URSSAF, Traitement : Sofred Consultants

6.5 La féminisation des professions libérales en Languedoc-Roussillon

Au niveau national, et selon l'UNAPL, les femmes représentent environ 46 % des professionnels libéraux ; leur répartition dans les branches professionnelles varie de 30 % pour les professions du cadre de vie à près de 50 % pour les professions de la santé. En outre, si la féminisation est croissante dans les métiers du droit, elle est plus lente dans certains domaines comme huissier de justice (17,4 %) et architectes (20,5 %). En 2011, un Think tank sur les « Femmes Professions Libérales » a été lancé par l'UNAPL ; ce laboratoire d'idées a réfléchi aux moyens d'actions à mettre en œuvre pour mettre en valeur les professionnelles libérales et répondre à leurs attentes. La féminisation des professions libérales suscite donc des débats au sein des instances nationales.

Données régionales en 2012 / sexe des individus	Les professions libérales	Les professions réglementées	Les professions non réglementées
Hommes	51%	47%	58%
Femmes	46%	53%	41%
Autre	3%	0%	0%

Illustration 7 - Sexe des cotisants URSSAF recensés au sein des professions libérales

Données : URSSAF, Traitement : Sofred Consultants

En Languedoc-Roussillon, en 2012, la répartition par genre au sein des professions libérales correspond aux observations nationales. Les femmes représentent 46% des professionnels libéraux. Par rapport à cette moyenne, les femmes sont même surreprésentées au sein des professions libérales réglementées (53%), et sous représentées au sein des professions non-réglementées.

Cette réalité est très variable selon les métiers ; voici ci-après une hiérarchie des métiers, classés selon leur taux de féminisation (décroissant) :

Métier (selon la NAF)	Taux de féminisation
86.90F Activités de santé humaine non classées ailleurs	76,83%
74.30Z Traduction et interprétation	72,68%
85.52Z Enseignement culturel	60,76%
70.21Z Conseil en relations publiques et communication	55,01%
85.59B Autres enseignements	54,55%
74.10Z Activités spécialisées de design	47,27%
85.59A Formation continue d'adultes	46,29%
73.11Z Activités des agences de publicité	38,33%
73.20Z études de marché et sondages	36,51%
68.31Z Agences immobilières	33,33%
70.22Z Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	31,51%
74.90B Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses	25,25%
62.01Z Programmation informatique	14,72%
71.12B Ingénierie, études techniques	10,77%
62.02A Conseil en systèmes et logiciels informatiques	10,27%
74.90A Activité des économistes de la construction	8,85%

6.6 Les revenus des professions réglementées sont presque deux fois plus élevés que ceux des professions non-réglementées

L'ensemble des professions libérales non-réglementées de la Région représente un revenu annuel cumulé de 152 075 098 € et un revenu moyen de 12 383 €⁸. En 2012, au sein des professions libérales non-réglementées de Languedoc-Roussillon, 67 % des individus affichent un revenu annuel inférieur à 10.000 €.

Il faut noter qu'un nombre non négligeable de professionnels répondent au double statut de salarié et d'indépendant.

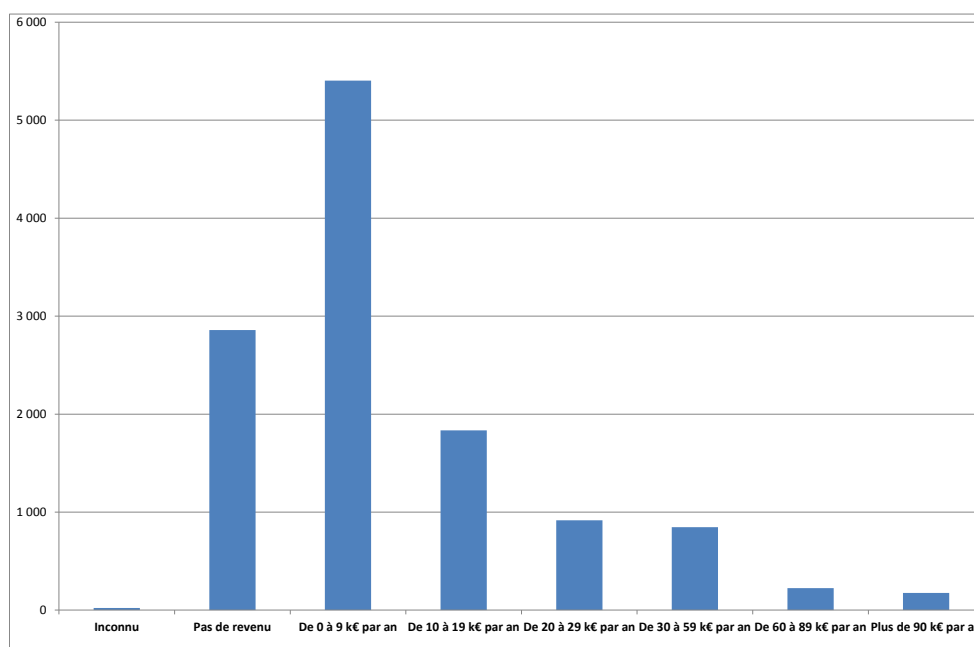


Illustration 8 - Répartition des revenus des professions libérales non-réglementées par tranche

Il s'agit donc de niveaux de revenus faibles, voire très faibles si on les compare aux niveaux de revenus des professions libérales réglementées ; en effet, celles-ci présentent un revenu moyen de 62 488 € et 90 % de leurs effectifs affichent un revenu supérieur à 10.000 €.

Au sein des professions libérales non-réglementées, les niveaux de revenus connaissent cependant de grandes disparités : ils varient du simple au quintuple en fonction de la profession. Parmi ces professions, les activités les plus rémunératrices sont :

- les activités d'ingénierie, études techniques (revenu moyen de 27 395 €),
- suivies des activités d'évaluation des risques et des dommages (26 180 €),
- et les activités d'édition de logiciels applicatifs (25 616 €).

A l'inverse, les activités apparemment les moins rémunératrices sont : les activités d'enseignement culturel, les activités spécialisées de design et les activités de conseil en relations publiques et

⁸ A titre d'information, et selon une étude réalisée par la DGCIS en 2012, les revenus des professions réglementées sont presque deux fois plus élevés que ceux des professions non-réglementées.

communication alors même que ce sont celles qui attirent, comme en attestent leur dynamisme en matière d'immatriculations.

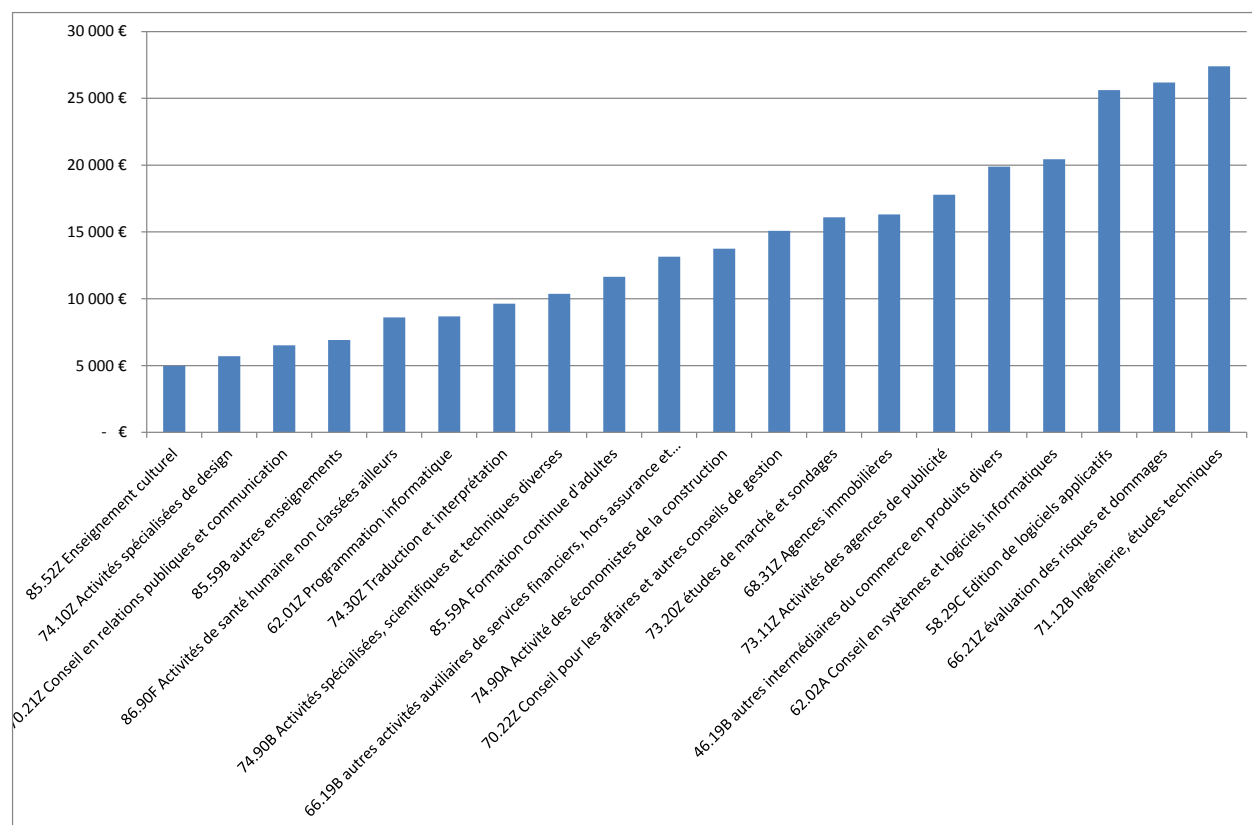


Illustration 9 - Revenu annuel moyen, par profession (champ : professions libérales non-réglementées)

Données : URSSAF, Traitement : Sofred Consultants

7 APPROCHE PAR ZONE D'EMPLOI

7.1 Présentation des zones d'emplois de Languedoc-Roussillon

La zone d'emploi (ZE) est un concept géographique défini conformément à une circulaire du Ministère de l'Emploi du 23 septembre 1982. Elle se définit comme un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. Le découpage en zones d'emploi rend donc compte d'une partition du territoire adaptée aux problématiques des marchés locaux de l'emploi.

Depuis 2011 (où le contour des 322 zones d'emploi françaises a été définitivement validé), la Région Languedoc-Roussillon compte 18 zones d'emplois. Deux d'entre elles sont interrégionales : des communes du Lauragais sont en effet rattachées à la zone d'emploi de Toulouse et des communes gardoises à celle d'Avignon.

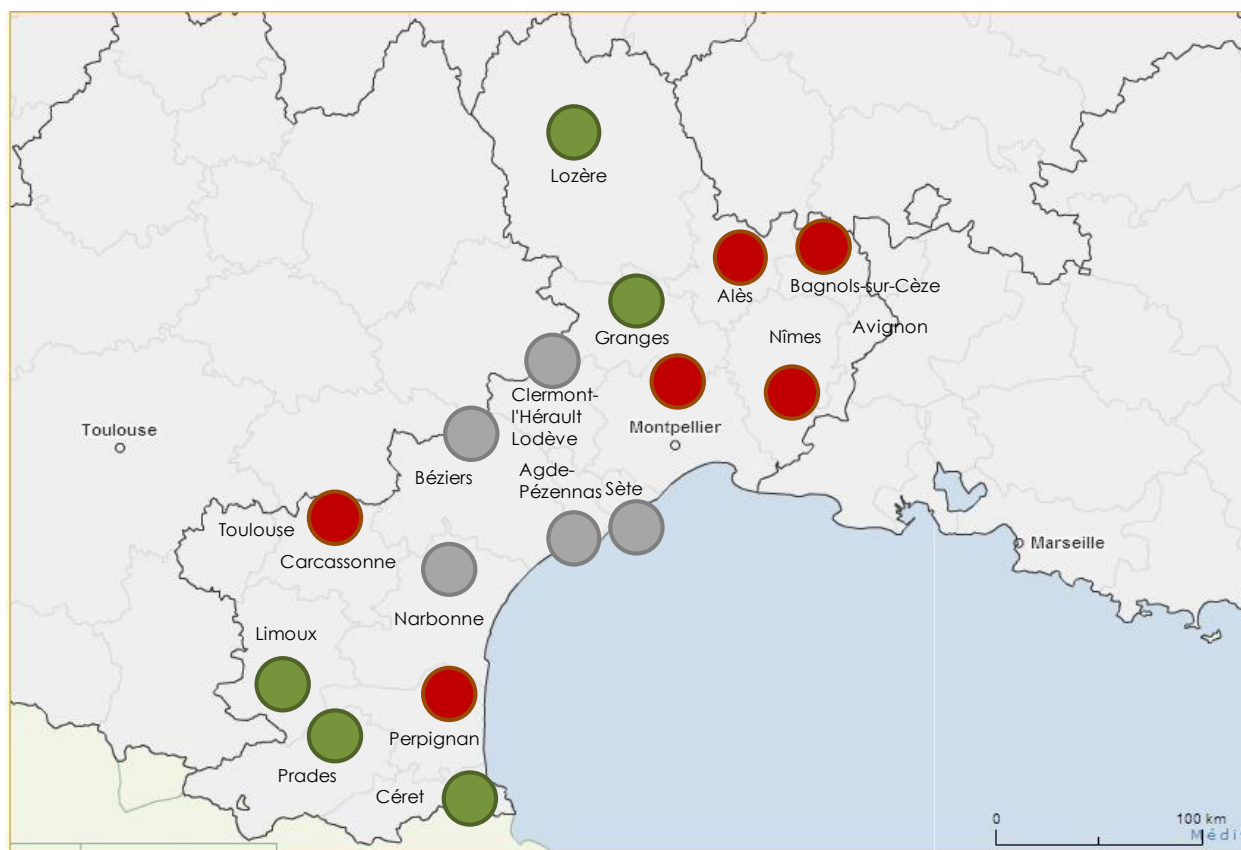
Les zones d'emplois de Languedoc-Roussillon présentent des réalités très contrastées en termes de nombre d'habitants et d'emplois :

- les plus petites, Prades, Limoux, Ganges-le-Vigan et Clermont-l'Hérault Lodève, comptent aux alentours de 50 000 habitants et moins de 15 000 emplois ;
- la plus grande, Montpellier, rassemble 623 486 habitants et 255 670 emplois.

Au-delà de ces effectifs, différentes segmentations pourraient être croisées pour qualifier la réalité et la diversité de ces zones d'emplois et tenter de mieux comprendre les déterminants de la présence des professions libérales sur le territoire régional :

- Segmentation « géographique », en distinguant les zones de littoral, moyens pays ou zones de montagne ;
- Segmentation « aménagement du territoire », en distinguant les zones urbaines, les zones périurbaines et rurales ;
- Segmentation « administrative », en introduisant les notions de villes préfectorales, de métropole, etc. ;
- Segmentation « économique », en fonction des spécificités économiques propres à chaque ZE ; elle est souvent mesurée à travers la structure sectorielle de l'emploi ou des établissements (référence à la notion de sphère de l'économie avec la sphère présentielle et la sphère non présentielle) ;
- Segmentation « sociale », en fonction des conditions de vie des populations du territoire (revenu, pyramide des âges, etc.).

En 2013, la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire - CRESS Languedoc-Roussillon, en partenariat avec « Atouts Métiers Languedoc-Roussillon » et le laboratoire « Art Dev », a publié un « atlas de l'économie sociale dans les zones d'emploi en Languedoc-Roussillon » et effectué une analyse statistique de quelques indicateurs socio-économiques à partir duquel elle a dressé une typologie de ces zones d'emplois.



© Datar 2013 - IGN GéoFla - France par zone d'emploi

Groupe A – Perpignan, Nîmes, Montpellier, Alès Carcassonne et Bagnols-sur-Cèze

Éléments saillants :

- Ménages appartenant aux catégories des cadres et des professions intermédiaires
- Population appartenant aux tranches d'âge inférieures
- Les secteurs « activités résidentielles » (commerce, administration, enseignement, etc.) et « industrie et services aux entreprises »
- ZE relevant des grandes agglomérations de la région, fonctions métropolitaines

Groupe B – Agde-Pézennas, Narbonne, Béziers, Sète, Clermont-L'Hérault

Éléments saillants :

- Absence de spécificité sectorielle bien marquée
- Dynamisme démographique
- Chômage et précarité sociale
- ZE relevant des villes intermédiaires de LR accueillant des activités de nature diverse

Groupe C – Limoux, Ganges, Prades, Céret et Lozère

Éléments saillants :

- Faible dynamisme démographique
- Secteur agricole
- Ménages appartenant aux catégories des retraités et des artisans-commerçants
- Population appartenant aux tranches d'âge supérieures
- ZE à faible densité de population, à dominante rurale où l'activité agricole est importante et qui connaissent un dynamisme démographique moins marqué

Illustration 10 - Configuration socio-économiques des ZE du Languedoc-Roussillon - source : Atlas de l'économie sociale dans les ZE en Languedoc-Roussillon publié par la CRES (illustration : Sofred Consultants)

Selon l'atlas, 3 groupes se distinguent donc en fonction de leurs caractéristiques socio-économiques :

- **Les ZE relevant des grandes agglomérations** (les agglomérations de plus de 100 000 habitants : Montpellier, Nîmes et Perpignan), **ainsi que celles d'agglomérations qui sont éloignées de la capitale régionale mais concentrent des fonctions métropolitaines** (Alès, Carcassonne et Bagnols-sur-Cèze). Elles forment le groupe A et se caractérisent par un

secteur agricole peu présent (taux les plus bas au niveau régional), une présence non négligeable de l'industrie et des services aux entreprises, et le poids important des activités résidentielles. La population est plutôt jeune et dynamique.

- **Les zones des villes intermédiaires du Languedoc-Roussillon** (le groupe B) qui affichent un dynamisme démographique important et pour certaines une vocation touristique et des activités résidentielles. Sur ces zones, l'industrie et les services aux entreprises sont sous-représentés par rapport au niveau régional
- **Les zones d'emploi de montagne** (le groupe C) au sein desquelles le secteur agricole reste dynamique, les activités sanitaires et sociales y sont plus présentes que sur le reste de la région. La population est majoritairement constituée de retraités, d'artisans-commerçants, et la moyenne d'âge de la population supérieure aux moyennes régionales.

7.2 Montpellier, terre d'accueil des professions libérales

En moyenne, les professions libérales représentent 4,4 % des emplois régionaux.

<i>Données : URSSAF et INSEE</i>					
Zone d'emploi (ZE)	Nombre total d'emplois dans la ZE (INSEE – RP 2009)	Nombre de cotisants URSSAF 2012 (toutes NAF confondues)	Nombre de professions libérales dans le périmètre sectoriel retenu (2012)	Proportion par rapport au nombre de professions libérales régionales dans le périmètre sectoriel retenu	Part des Professions libérales dans l'emploi de la ZE
Montpellier	252 435	15 572	13 317	33,72%	5,28%
Nîmes	125 117	5 987	5 226	13,23%	4,18%
Perpignan	116 583	5 361	4 463	11,30%	3,83%
Béziers	71 802	3 492	2 992	7,58%	4,17%
Narbonne	52 699	2 516	2 000	5,06%	3,80%
Alès	45 556	1 883	1 644	4,16%	3,61%
Carcassonne	45 319	1 686	1 443	3,65%	3,18%
Lozère	32 253	870	697	1,76%	2,16%
Sète	29 476	2 151	1 454	3,68%	4,93%
Bagnols-sur-Cèze	25 402	817	714	1,81%	2,81%
Agde-Pézenas	24 146	1 306	958	2,43%	3,97%
Céret	21 033	1 141	907	2,30%	4,31%
Clermont-l'Hérault – Lodève	14 989	821	705	1,79%	4,70%
Prades	14 619	886	484	1,23%	3,31%
Limoux	13 786	611	495	1,25%	3,59%

<i>Données : URSSAF et INSEE</i>					
Zone d'emploi (ZE)	Nombre total d'emplois dans la ZE (INSEE – RP 2009)	Nombre de cotisants URSSAF 2012 (toutes NAF confondues)	Nombre de professions libérales dans le périmètre sectoriel retenu (2012)	Proportion par rapport au nombre de professions libérales régionales dans le périmètre sectoriel retenu	Part des Professions libérales dans l'emploi de la ZE
Ganges	12 850	785	628	1,59%	4,89%
Avignon (partie Languedoc-Roussillon)	Non significatif	1 241	1 039		
Toulouse (partie Languedoc-Roussillon)	Non significatif	360	304		
TOTAL		47 514	39 493		

Montpellier s'affirme comme la terre d'accueil des professions libérales. Avec 34% des professions libérales régionales identifiées concentrées sur la zone d'emploi, cette zone se distingue de l'ensemble des autres zones d'emplois.

Suivent avec un taux bien inférieur, les zones de Nîmes (13%), de Perpignan (11%) et de Béziers (8%).

Sur les façades Nord-Ouest (zones gardoises) et Sud (zones de montagne) de la région figurent les zones d'emplois les moins pourvues en professions libérales ; ces zones affichent surtout des fonctions présentes (activités de distribution, services de proximité, activités liées à l'éducation-formation, à la santé et l'action sociale et à l'administration publique) ou de production concrète⁹ (agriculture, pêche, BTP et activités de fabrication).



Illustration 11 - Répartition des activités libérales toutes NAF confondues et cotisants URSSAF identifiés comme tel par zone d'emploi (Données : URSSAF, Traitement : Sofred Consultants)

⁹ Source « Repères chiffres pour l'économie du Languedoc-Roussillon » n°6- Décembre 2011- publication INSEE et DIRECCTE LANGUEDOC-ROUSSILLON

Afin d'évaluer l'existence de spécialisations territoriales, nous mobilisons ci-après un indicateur statistique : l'indice de spécialisation. Celui-ci évalue le rapport entre :

- le poids des activités libérales d'une zone d'emploi dans l'ensemble des activités libérales de la Région ;
- le poids de l'emploi de cette même zone d'emploi dans l'ensemble de l'emploi régional.

Autrement dit, il évalue dans quelle mesure une activité est surpondérée (ou sous pondérée) par rapport à un poids théorique établi sur la base d'une répartition homogène des emplois. Un indicateur supérieur à 100 % identifie les zones géographiques de spécialisation sectorielle ; à l'inverse, un indicateur inférieur à 100 % est la marque d'un territoire peu positionné sur une activité donnée.

Cet indicateur consacre la surspécialisation de Montpellier et finalement l'impact des fonctions métropolitaines : la zone d'emploi concentre plus de professions libérales que son seul poids dans l'emploi régional ne laisserait envisager à priori.

Zone d'emploi (ZE)	Indice de spécialisation de l'activité libérale	Zone d'emploi (ZE)	Indice de spécialisation de l'activité libérale
Montpellier	124,26%	Perpignan	90,17%
Sète	116,19%	Narbonne	89,39%
Ganges	115,11%	Alès	85,00%
Clermont-l'Hérault – Lodève	110,79%	Limoux	84,58%
Céret	101,57%	Prades	77,98%
Nîmes	98,38%	Carcassonne	75,00%
Béziers	98,15%	Bagnols-sur-Cèze	66,21%
Agde-Pézenas	93,45%	Lozère	50,90%

Les autres zones d'emploi porteuses de cette spécialisation sectorielle dans les professions libérales (Sète, Ganges, Clermont-l'Hérault Lodève) constituent la seconde couronne de Montpellier.

A l'inverse, 2 territoires paraissent très sous-équipés en matière de professions libérales : les zones d'emploi de Céret et de Bagnols-sur-Cèze.

Le graphique suivant segmente plus finement les zones d'emplois en fonction de 2 indices de spécialisation :

- Un indice de spécialisation des activités libérales réglementées
- Un indice de spécialisation des activités libérales non-réglementées

Le **quadrant supérieur droit** du graphique identifie les zones spécialisées dans les activités libérales, qu'elles soient réglementées ou non ; le **quadrant inférieur droit** identifie les zones spécialisées dans les activités réglementées, mais faibles pour les non-réglementées ; le **quadrant inférieur gauche** identifie les zones faibles en activités libérales, de toutes natures.

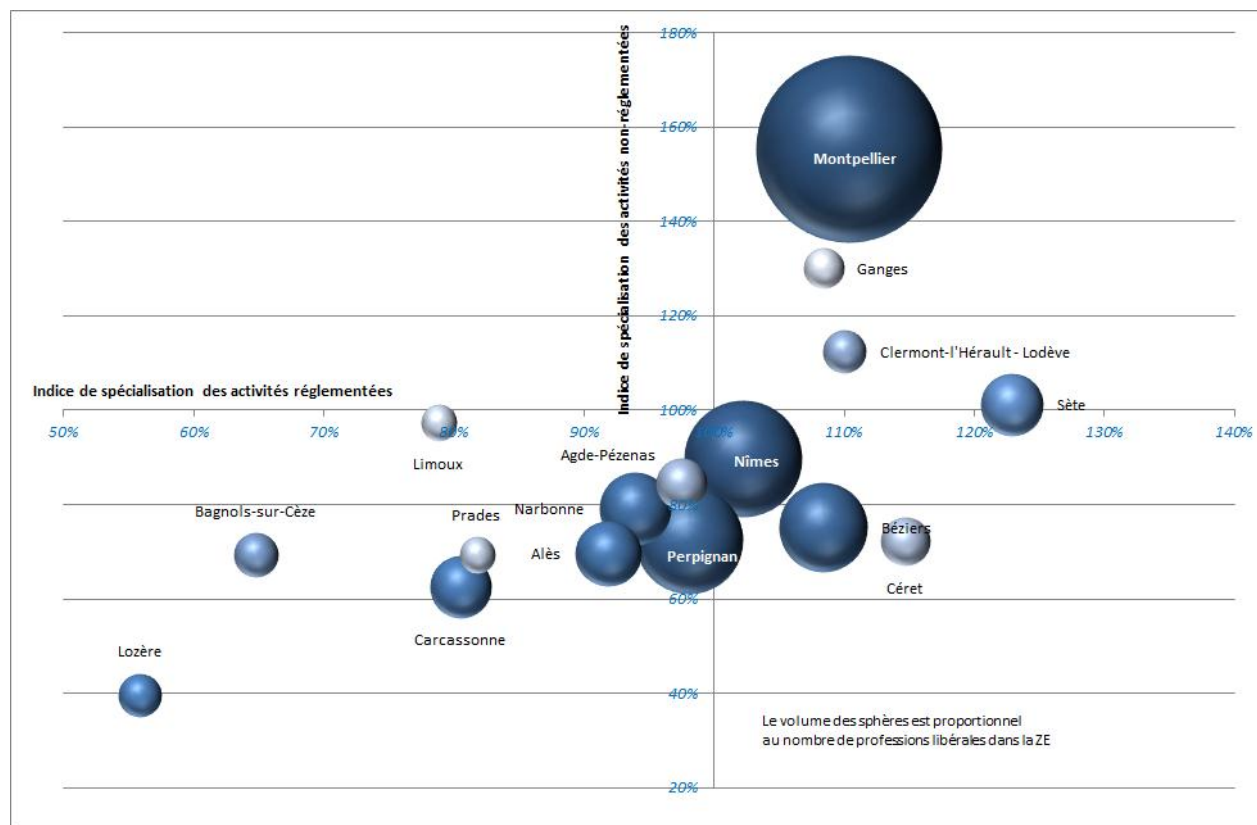


Illustration 12 - Segmentation des zones d'emploi des professions libérales selon les critères de spécialisation des activités réglementées, de spécialisation des activités non-réglementées et des effectifs

Données : URSSAF, Traitement : Sofred Consultants

Trois groupes pourraient être détachés de ce graphique :

- Montpellier et sa première couronne, très positionnées sur les activités libérales, Montpellier étant particulièrement spécialisée sur les activités non-réglementées ;
- Les autres principales agglomérations régionales, qui s'inscrivent dans la moyenne pour les professions réglementées, mais sont globalement déficientes pour les activités non-réglementées ;
- Les autres territoires, peu positionnés sur les activités libérales.

7.3 Une contribution importante à la création d'activité

Rapporté aux chiffres de la création d'entreprises (INSEE, REE, 2012), les immatriculations de professions libérales (URSAFF, 2012) jouent un rôle important dans la création de nouvelles activités :

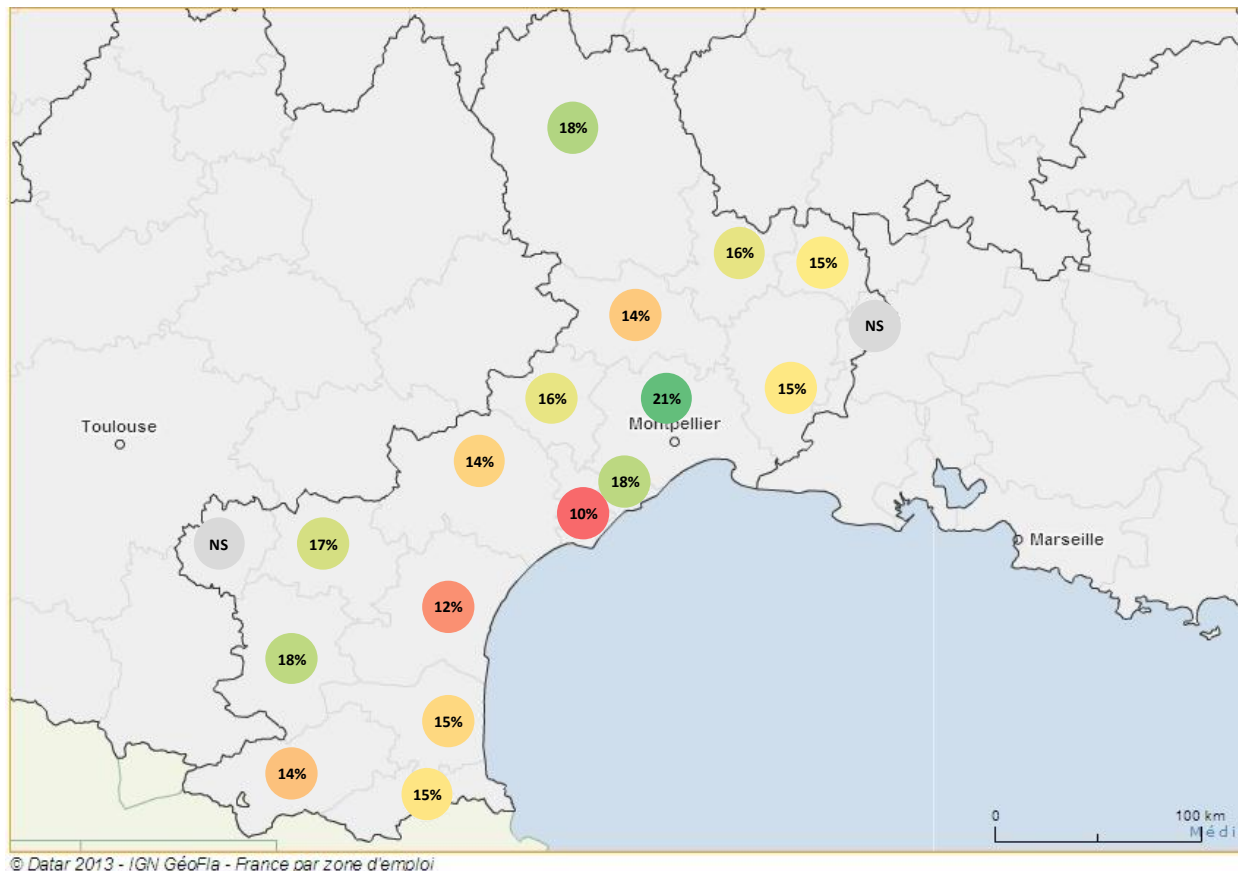


Illustration 13 - Contribution des professions libérales à la création d'activités (rapport des immatriculations de professions libérales aux créations d'entreprises) par zone d'emploi en 2012

Données : URSSAF et INSEE, REE, Traitement : Sofred Consultants

De 10 à 20 % des entreprises nouvelles sont issues des activités libérales ; elles jouent même un rôle exacerbé dans la création d'entreprise de Montpellier (où elles dépassent 21 % des nouvelles entreprises).

7.4 Un dynamisme qui irrigue l'ensemble du territoire

La croissance des créations de Professions libérales non-réglementées est observée sur l'ensemble des zones d'emplois régionales, avec finalement une relative homogénéité dans les taux de croissance annuel :

- Pour la zone la moins dynamique (Céret), ce taux de croissance annuel s'établit à + 18,7 % ;
- Pour la zone la plus dynamique (Bagnols-sur-Cèze), il s'établit à + 32 %.

Sur cette base, on peut dresser la typologie de zones d'emploi suivante :

- Les zones à très fort dynamisme en termes d'emplois : Bagnols-sur-Cèze (avec + 33 % de croissance annuelle), Limoux (+ 30 %) et Ganges (+ 28 %) ;

- Les zones d'emploi dans la moyenne régionale (zones dont le taux de création annuel est égal à plus ou moins 8% près celui de la Région) : Clermont-l'Hérault – Lodève, Montpellier (26 % de croissance annuelle), Avignon (partie Languedoc-Roussillon), Carcassonne, Alès, Sète, Narbonne, Toulouse (partie Languedoc-Roussillon), Perpignan, Nîmes, Lozère, Béziers, Prades ;
- Les zones à la traîne de la dynamique régionale, avec Agde-Pézenas (+21 %) et Céret (+19 %).

Ce dynamisme en termes de création d'activité est particulièrement marqué pour les professions libérales non-réglementées, qui représentaient 61 % des immatriculations en 2012 ; ce phénomène est d'ailleurs observé sur la quasi-totalité des zones d'emplois (seule la Lozère présente une majorité d'immatriculations dans les professions libérales réglementées) :

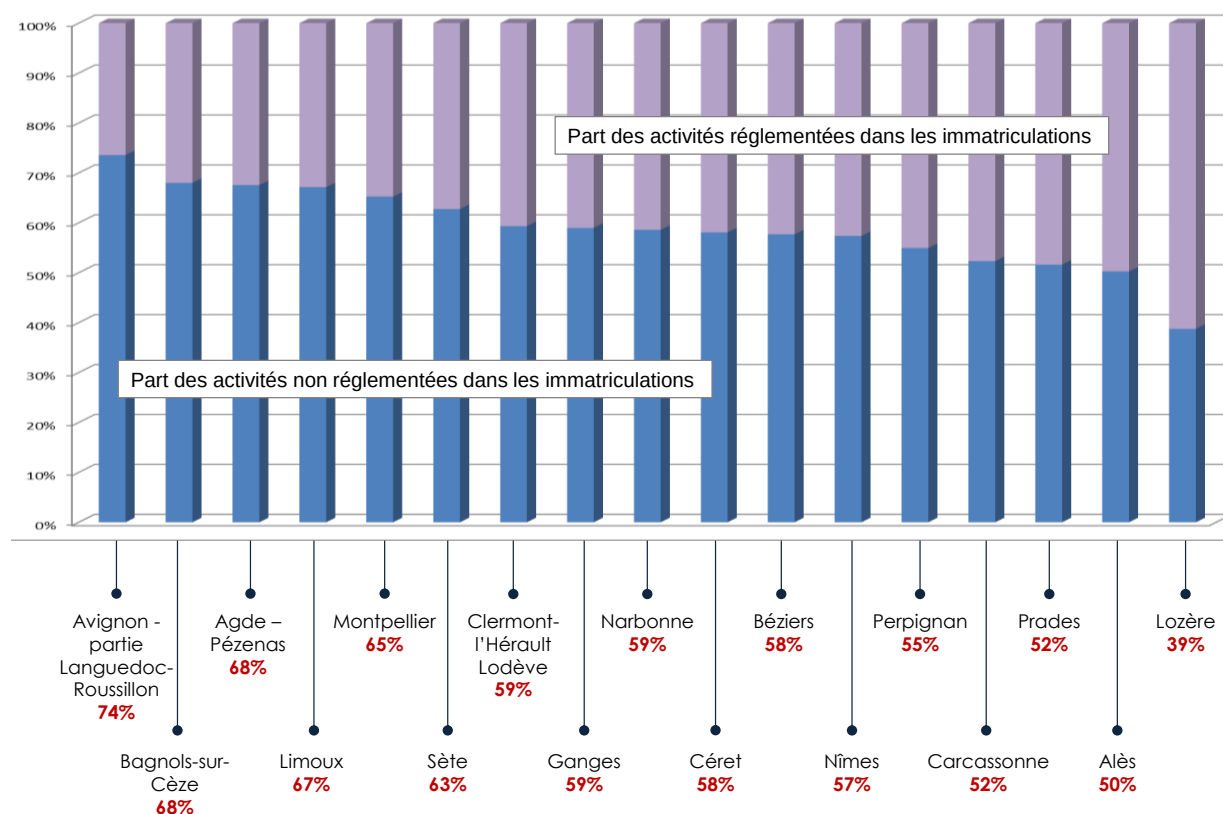


Illustration 31 – Segmentation des immatriculations au sein des professions libérales en Languedoc-Roussillon en 2012 selon qu'elles relèvent des professions non-réglementées (en bleu) ou des professions réglementées (en violet)

Données : URSSAF, Traitement : Sofred Consultants

7.5 Les professions réglementées constituent encore les 2/3 des professions libérales

Au niveau régional, les professions réglementées représentent plus 68,9% des professions libérales ; ce taux atteint 72,7 % si l'on soustrait la zone d'emploi de Montpellier.

Globalement, la répartition régionale est assez homogène, mis à part la concentration d'activités libérales non-réglementées sur Montpellier et Ganges, et mis à part les zones d'emplois de Limoux et de Bagnols-sur-Cèze, où la faiblesse des activités réglementées est encore plus accusée que celle des activités non-réglementées.

Le graphique suivant présente en rouge les zones d'emplois où les professions réglementées sont sous-représentées :

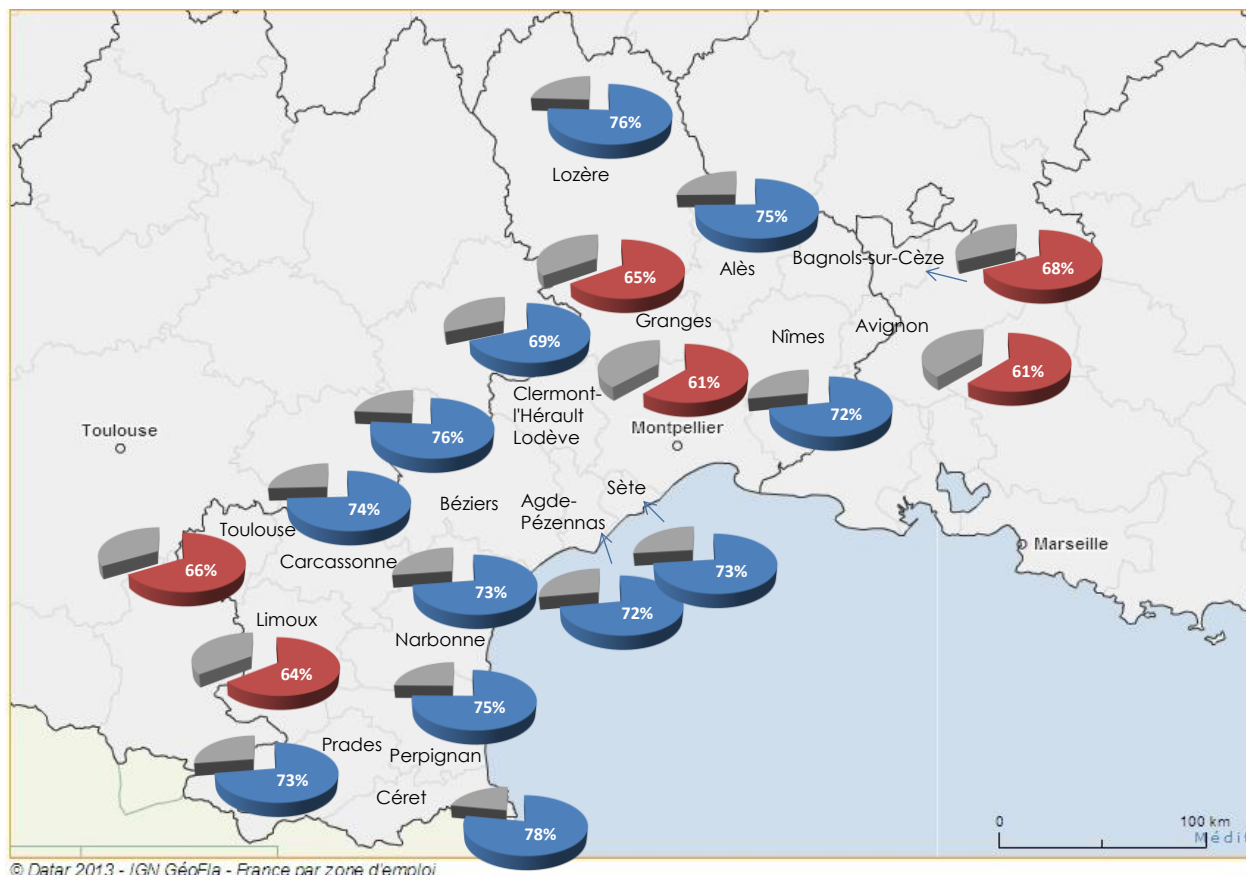
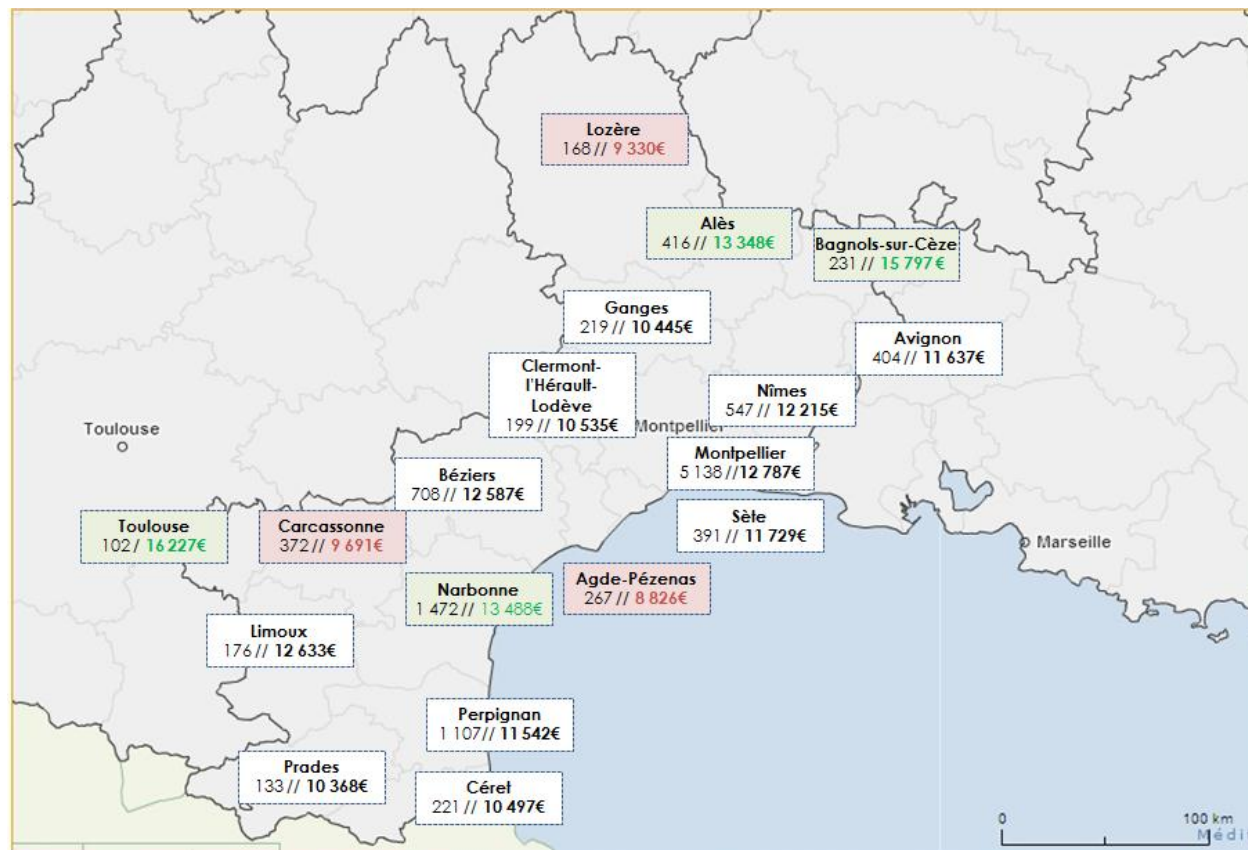


Illustration 25 - Répartition par type de professions (réglementées ou non-réglementées) des activités libérales identifiées comme tel par zone d'emploi

Données : URSSAF, Traitement : Sofred Consultants

7.6 Une grande hétérogénéité géographique des niveaux de revenus

Les moyennes présentées dans le graphique ci-après illustrent la grande hétérogénéité des niveaux de revenus entre les différentes zones d'emplois :



© Datar 2013 - IGN GéoFla - France par zone d'emploi

Illustration 14 – Nombre de comptes actifs et revenu moyen des professions non-réglementées
par zone d'emploi en 2012

Données : URSSAF, Traitement : Sofred Consultants

8 LE RÉGIME DES AUTO-ENTREPRENEURS

8.1 Introduction

Depuis sa création au 1^{er} janvier 2009, le régime des auto-entrepreneurs séduit de très nombreux actifs désireux de lancer leur propre activité, tout en souhaitant limiter son exposition au risque, limiter les contraintes administratives liées à la création d'une entreprise, etc.

Toutes les activités ne sont cependant pas compatibles avec le régime des auto-entreprises. Sont ainsi exclues : **les professions libérales réglementées**, professions juridiques et judiciaires (notaires, huissiers de justice, officiers ministériels, commissaires-priseurs, avocats...), professions de santé (médecins, chirurgiens-dentistes, pharmaciens, sages-femmes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, orthophonistes, orthoptistes, vétérinaires, etc.), agents généraux d'assurances, expert-comptables, commissaires aux comptes... Idem pour les loueurs de matériels et de biens de consommation durable, d'immeubles non meublés ou professionnels ; les marchands de biens, lotisseurs, et autres agents immobiliers relevant de la TVA immobilière, mais aussi les artistes rémunérés en droits d'auteur.

En revanche, tout nouvel auto-entrepreneur peut exercer une profession libérale non réglementée.

Auto-entrepreneurs - Données clés à l'échelle nationale

En 2009, 328 000 personnes ont créé une auto-entreprise, dont la moitié exerce une activité économique effective, sur un total de 582 000 entreprises créées en France en un an.

Deux ans plus tard, fin 2011, 102 000 sont toujours actifs économiquement, mais seuls 79 000 (77,4%) ont pu dégager un revenu positif de façon continue sur les 3 ans.

Le revenu moyen annualisé des créateurs d'auto-entreprises économiquement actifs avoisine 4 300 € en 2009, alors que celui des créateurs classiques est plus de trois fois supérieur (14 100 €).

Quatre secteurs concentrent les auto-entreprises : le soutien et le conseil aux entreprises, les services aux ménages, le commerce, et enfin la construction.

Chaque année, entre 270 000 et 360 000 immatriculations d'auto-entreprises, sont enregistrées (soit plus d'une création d'entreprise sur deux).

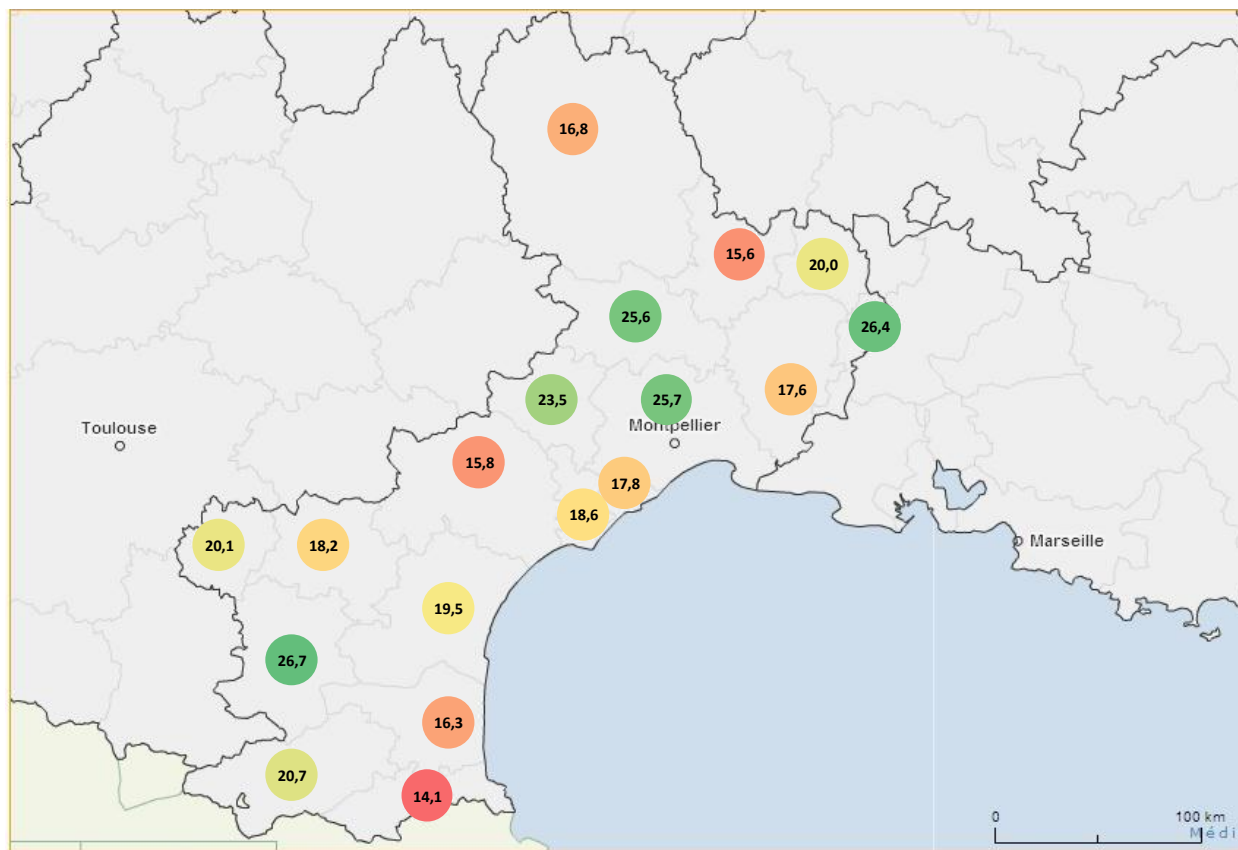
Sources : INSEE Première n°1487 (Février 2014), INSEE Première n°1414 (septembre 2012) et INSEE Première n°1388 (Février 2012)

En 2012, selon les données transmises par l'URSSAF, environ 11 370 personnes exercent une activité libérale sous régime auto-entrepreneurs (toutes NAF confondues) en Région Languedoc-Roussillon ; elles représentent approximativement 23,9 % du tissu régional total des professions libérales. Dans les secteurs d'activités identifiés comme ceux des professions libérales (cf. Périmètre général de l'activité libérale), environ 8 170 personnes exercent une activité libérale sous régime auto-entrepreneur ; elles représentent approximativement 21% du tissu régional des professions libérales de ces secteurs.

603 d'entre elles (7 %) exercent dans des secteurs d'activités qui sont traditionnellement ceux des professions libérales réglementées ; le solde, soit environ 7 570 exercent dans les secteurs d'activités non réglementés (ils constitueront la base des analyses suivantes).

8.2 Une géographie proche de celle de l'activité libérale

Selon les zones d'emplois, les auto-entrepreneurs représentent de 14 à 27% des actifs libéraux :



© Datar 2013 - IGN GéoFla - France par zone d'emploi

Illustration 28 – Poids des auto-entrepreneurs au sein du tissu des professions libérales (professions réglementées et non réglementées confondues) en 2012 par zone d'emploi

Données : URSSAF, Traitement : Sofred Consultants

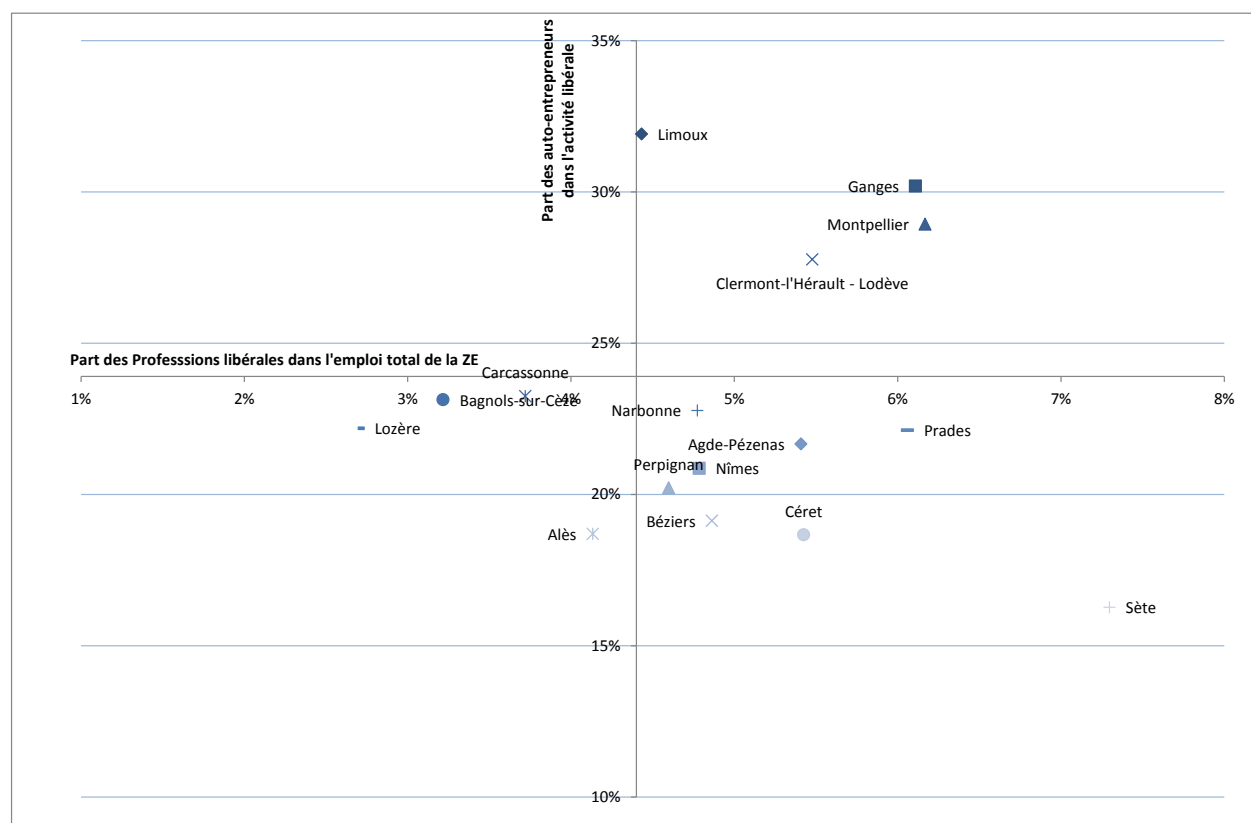


Illustration 15 - Comparaison du poids des autoentrepreneurs dans l'activité libérale (en ordonnée) et du poids des activités libérales dans l'emploi global (en abscisse). Par zone d'emploi.

Données URSSAF. Traitement : Sofred Consultants

Le poids des auto-entrepreneurs au sein des professions libérales est plus marqué dans 5 zones d'emploi : Clermont-l'Hérault - Lodève, Ganges, Montpellier, Avignon (partie Languedocienne) et Limoux. Il s'agit de zones qui ont connu un fort dynamisme de la création d'emploi libéral.

Mis à part ces 5 zones, les autres zones d'emploi convergent vers une part des auto-entrepreneurs qui représente de 20 à 23 % de l'activité libérale. Béziers, Alès et Céret sont légèrement en retrait (aux alentours de 19 %) alors que Sète semble très éloignée de cette dynamique (16 % seulement).

8.3 Le levier du développement de l'activité libérale non-réglementée

Le tableau suivant illustre la part prépondérante, pour ne pas dire exclusive, qu'aura joué l'introduction du nouveau régime d'auto-entrepreneur dans l'évolution des effectifs des activités libérales non-réglementées :

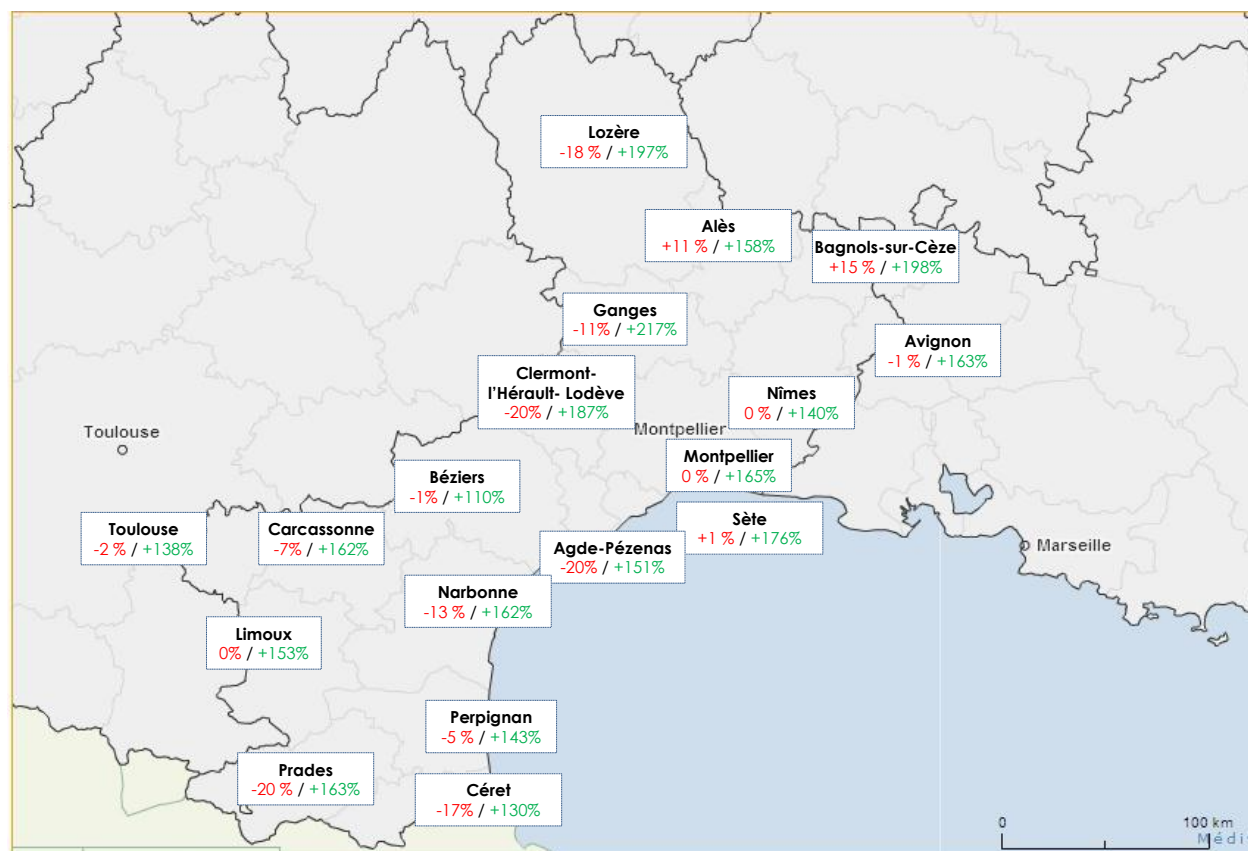
	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre d'auto-entrepreneurs non-réglementés		2 938	6 056	6 933	7 565
Taux de croissance annuel des effectifs d'auto-entrepreneurs		-	106 %	14 %	9 %
Nombre de cotisants URSSAF dans les professions libérales non-réglementées	4 967	7 758	10 814	11 666	12 271
Taux de croissance annuel des effectifs libéraux non-réglementés		56 %	39 %	8 %	5 %

	2008	2009	2010	2011	2012
Part des auto-entrepreneurs dans l'augmentation de l'activité libérale non-réglémentée		105 %	102 %	103 %	104 %
Effectifs des professions libérales hors auto-entrepreneurs		4 820	4 758	4 733	4 706

Ainsi, le régime d'auto-entrepreneur représente systématiquement plus que la croissance globale de l'activité libérale ; toutes choses égales par ailleurs, on peut se demander si les effectifs des professions libérales non-réglémentées n'auraient pas eu tendance à diminuer sur la période si ce régime n'avait pas existé.

Ces chiffres résultent probablement de 3 mouvements différents qu'aura permis le développement de ce nouveau régime :

- La captation d'activités antérieurement réalisées dans un cadre économique informel ;
- Le développement de nouvelles activités ;
- Un transfert des modalités de création d'entreprise vers ce nouveau régime.



© Datar 2013 - IGN GéoFla - France par zone d'emploi

Illustration 29 – Rapprochement des taux d'évolution 2009-2012 des professions libérales non-réglémentées hors auto-entrepreneurs (en rouge) et taux d'évolution 2009-2012 des professions libérales non-réglémentées sous régime auto-entrepreneurs (en vert)

Données : URSSAF, Traitement : Sofred Consultants

L'illustration précédente illustre le dynamisme du régime des auto-entrepreneurs, quelle que soit la zone d'emploi concernée ; même les zones les moins dynamiques (Béziers, Céret en particulier) doublent leurs effectifs d'auto-entrepreneurs en 3 ans.

A contrario, si l'on soustrait ce régime des effectifs des professions libérales, les effectifs des professions libérales sont stables, voire en légère diminution (-114 cotisants sur la période). Toutes les zones d'emploi situées à l'ouest de Montpellier vont avoir tendance à perdre en effectif, parfois de façon importante (en particulier sur Agde-Pézenas, Prades ou Clermont-l'Hérault Lodève où la diminution atteint -20 % des effectifs).

8.4 Le régime de l'auto-entrepreneur a probablement accentué le dynamisme des activités libérales non-réglementées

En moyenne, les auto-entrepreneurs représentent en 2012 environ 20% de l'activité libérale en Languedoc-Roussillon (toutes activités et régimes confondus) ; ce taux augmente considérablement au sein des professions libérales non-réglementées, avoisinant les 62%.

En 2012, les professions non-réglementées qui présentent le plus fort taux d'auto-entrepreneurs sont :

- Les activités spécialisées de design ;
- Les activités de programmation informatique ;
- Les activités de conseil en relations publiques et communication
- Les activités d'enseignement culturel.

Ces activités sont également celles qui connaissent le plus fort dynamisme en termes de création d'emplois.

Le graphe suivant laisse envisager une relation de cause à effet, de corrélation entre le dynamisme de la création d'emploi dans les professions libérales non-réglémentées et la part des effectifs relevant du régime des auto-entrepreneurs : les professions qui ont connu le plus fort dynamisme sont également celles qui ont le plus fort taux d'auto-entrepreneurs.

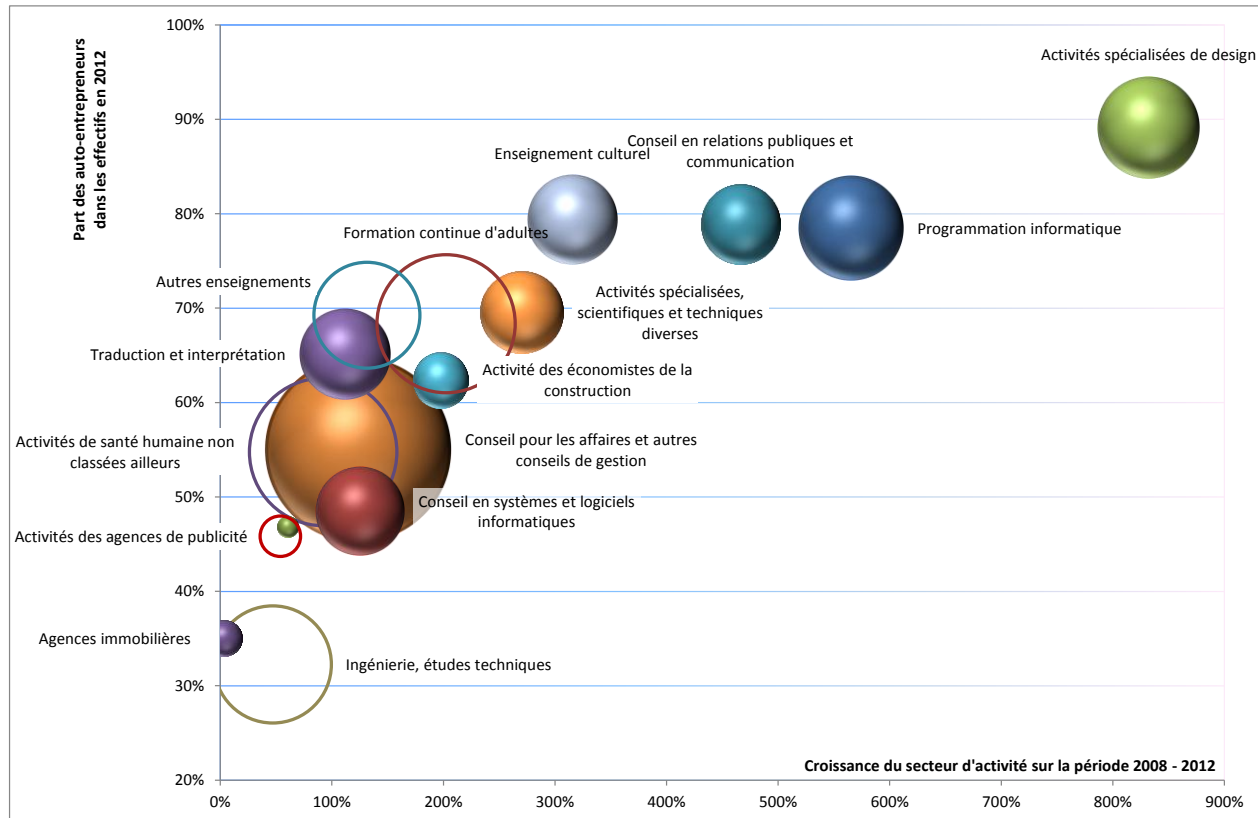


Illustration 16 - Relation entre le dynamisme des activités libérales non-réglémentées et la part des auto-entrepreneurs dans les effectifs de la profession (uniquement pour les secteurs pour lesquels l'information est disponible)

Données : URSSAF ; Traitement : Sofred Consultants

L'analyse de ce phénomène est complexe d'une part parce que le régime de l'auto-entrepreneuriat est encore très récent, et d'autre part parce que chaque profession présente des réalités différentes. Peut-être peut-on suggérer que ce régime s'adapte particulièrement bien à des travaux de durée limitée pour une multiplicité de donneurs d'ordres.

9 LES ENJEUX DES PROFESSIONS LIBÉRALES NON-RÉGLEMENTÉES

Nous dressons ci-après une synthèse des différents enjeux qui auront été relevés au travers de nos entretiens avec des responsables des représentations des professions libérales en Languedoc-Roussillon.

9.1 Enjeu n°1 : Valoriser le sens de l'activité libérale

La définition des professions libérales non-réglementées reste un enjeu important. En effet, si la définition de la loi de 2012 a rempli un vide juridique patent depuis bien des années, **elle n'a pas suffi pour amener les intervenants à choisir le statut de Profession Libérale pour ses intérêts et ses avantages propres**. Alors que l'on observe une forte croissance des effectifs, ce statut est encore actuellement trop souvent choisi par défaut ou par contrainte réglementaire, faute d'alternative : on est alors profession libérale parce qu'on ne pouvait pas être un artisan et non pas pour les intérêts du statut.

Par ailleurs, ce dynamisme des professions libérales non-réglementées est concomitant d'une remise en cause du modèle historique des professions libérales, modèle qui se traduisait généralement par des carrières professionnelles continues et des systèmes économiques protégés des règles de la libre concurrence (protégés par l'existence d'un numérus clausus, d'une charge professionnelle, ou d'une rémunération administrée). En rupture avec la stabilité historique de de fonctionnement, le modèle des professions libérales doit donc s'adapter aux évolutions générées par l'afflux important des nouvelles professions indépendantes et par de profondes mutations de son environnement économique : concurrence d'autres professions, meilleure information des consommateurs, accroissement du contrôle managérial, évolution des exigences client ou marché, éloignement des lieux de régulation, normalisation des pratiques, etc.

L'intérêt que présente alors la définition (et par voie de conséquence, le statut) de Profession libérale est donc partiellement remis en question par l'évolution des conditions d'exercice, soumises aux impacts des évolutions du secteur. Alors même que le mode de travail des activités non-réglementées pourrait se normaliser, éventuellement en complément d'autres modes d'activité, les jeunes générations pourraient ne pas se retrouver alors dans un secteur libéral qui serait perçu comme vide de sens. Les Professions Libérales connaissent donc une situation paradoxale : elles sont dynamiques par la croissance de leurs effectifs, mais risquent d'être peu attractives si elles restent associées à des situations d'isolement, plus qu'à des valeurs d'indépendance.

Les représentations professionnelles portent alors un enjeu de communication de la plus-value apportée par le statut de Professions Libérales (à l'instar de ce qui a été fait par le secteur de l'artisanat, « la première entreprise de France »).

9.2 Enjeu n°2 : Recenser pour mieux accompagner

Les professions libérales se heurtent à une difficulté de connaissance de leurs propres intervenants, pour 2 raisons principales :

- La définition des professions libérales de la loi de 2012 ne permet pas encore de classer de manière univoque certains des nouveaux métiers (en particulier les nouveaux métiers des professions libérales non-réglementées). Une liste est en cours de constitution au niveau national, permettant d'attribuer tel ou tel métier soit à l'exercice libéral, soit à l'artisanat, soit au commerce ; une définition plus fine de l'affectation de chacune des activités est donc en cours et devra continûment évoluer avec l'apparition de nouvelles pratiques professionnelles.

- Les nouvelles professions libérales ne sont pas soumises à une immatriculation à un registre (à l'instar du Répertoire des métiers pour les artisans) qui permettrait de les recenser, de les connaître, mais également de proposer une gamme de services plus adaptés aux besoins des nouveaux immatriculés.

Faute d'une immatriculation obligatoire, les représentations professionnelles ne disposent que d'une connaissance limitée de leur tissu d'intervenants. Au niveau de la Région Languedoc-Roussillon, de bonnes pratiques d'information des représentations professionnelles par l'URSSAF sont observées (des nouveaux intervenants sont mis en contact avec la Maison des professions libérales en particulier) sans qu'elles soient systématisées.

A défaut d'une perspective d'une modification profonde des conditions d'octroi du statut de Profession libérale au niveau national, c'est probablement en insufflant des expérimentations de cette nature que les représentants parviendront à mieux remplir les objectifs de connaissance et de mise en relation avec leurs effectifs.

9.3 Enjeu n°3 : Professionnaliser les pratiques

L'absence de contrainte d'immatriculation est associée à la notion de liberté d'entreprendre, au cœur des valeurs de l'exercice libéral ; elle se traduit également par une absence d'obligations associées à l'exercice d'une profession libérale.

Or, les nouveaux professionnels libéraux sont généralement issus du salariat avec pour principal objectif de créer leur propre emploi ; leur parcours individuel ne présuppose pas nécessairement qu'ils disposent des fondamentaux (les compétences, les aptitudes) qui permettraient de garantir le respect des conditions minimales d'un exercice professionnel. Ainsi, le statut de Profession Libérale ne permet pas de garantir que le professionnel dispose d'une formation ou d'une expérience suffisante, ni qu'il réponde à une éthique professionnelle rigoureuse (...même si la définition de 2012 pose la nécessité de « qualifications professionnelles appropriées » et du « respect de principes éthiques ou d'une déontologie professionnelle »).

Cette absence d'obligation (bien différente de ce que l'on peut observer dans le monde de l'artisanat) peut se traduire par un manque de professionnalisme de certains acteurs ou par des formes de défiance de certains clients, dans l'incapacité d'identifier des intervenants qui ne seraient pas professionnels.

A défaut d'une immatriculation permettant de sécuriser les professions et leurs clientèles, un parcours minimal pourrait être organisé, y compris à l'échelle de la seule Région, et en partenariat avec l'URSSAF ; ce parcours aurait pour vocation d'informer et de former l'ensemble des nouveaux professionnels libéraux aux exigences de l'éthique, aux difficultés et à la prévention des aléas des parcours de création d'entreprises.

9.4 Enjeu n°4 : Pérenniser les structures

Les enjeux des professions libérales prennent une importance particulière dans une région Languedoc-Roussillon marquée tout autant par le dynamisme de ces professions, que par la faiblesse de ses activités industrielles traditionnelles. Cette importance se renforce même avec les professions libérales non-réglementées, qui voient l'émergence dans le panorama libéral d'une nouvelle population d'acteurs fréquemment fragilisés sur le plan de leur parcours professionnel. Elles comprennent en effet de nombreux chômeurs ou anciens salariés... qui optent pour la voie de l'entrepreneuriat faute de trouver localement une solution de rebond professionnel, sans avoir eu l'opportunité de tester leur capacité à s'engager sur cette voie (qui suppose un degré d'autonomie professionnelle élevé, dans l'ensemble des dimensions que recouvre le métier : autonomie commerciale, autonomie de gestion, maîtrise des pratiques professionnelles, etc.).

Certains de ces acteurs bénéficient d'un accompagnement personnalisé, par exemple au travers du dispositif NACRE (Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise), mais toute une frange d'entre eux reste isolée dans son processus de création.

9.5 Enjeu n°5 : Faire du conseil un levier de développement économique

Le tissu économique et industriel régional est un tissu de PME et de PMI, qui sont –en règle générale– culturellement peu réceptives à la plus-value des métiers du conseil et qui se limitent fréquemment au seul accompagnement de leur expert-comptable. Leur recours à un consultant est rendu difficile par leur méconnaissance du secteur et de ses intervenants, mais également des pratiques d'achat et de pilotage d'une prestation de conseil.

Le conseil pourrait être un levier de développement économique important pour ces entreprises, comme pour les territoires qui les accueillent. Consciente de cet enjeu, la CPC – LR (Chambre Professionnel du Conseil Languedoc Roussillon) s'est rapprochée de certains territoires (Montpellier Agglomération, Thau Agglomération) pour se positionner au plus près des entreprises et leur proposer une offre de proximité adaptée à leurs besoins. Un Conseil stratégique de surveillance associant la chambre, les principaux acteurs du développement économique (Région, Direccte, CCIR, métropole, SynerSud), et des entreprises utilisatrices est également envisagé.

La pertinence de dispositifs d'accompagnement pour favoriser un premier recours aux acteurs du conseil a déjà été expérimentée (par exemple au travers des actions Pack Croissance PME ou d'accompagnement des entreprises ostréicoles et des entreprises touristiques de l'agglomération de Thau). Ces actions requièrent une adaptation des pratiques des consultants aux spécificités des panels des entreprises accompagnées, mais pourraient être développées afin de favoriser l'anticipation stratégique, l'innovation et le développement par le tissu économique traditionnel.

9.6 Enjeu n°6 : Construire la visibilité des acteurs économiques

Les professions libérales ont par construction une difficulté de visibilité : leur taille individuelle ne leur permet pas d'organiser leur visibilité et elles ne disposent que de peu de leviers pour prouver la qualité de leurs prestations. Diverses actions ont été envisagées et éventuellement mises en œuvre pour accompagner leur développement commercial :

- Développer des annuaires de praticiens. Certaines initiatives privées existent en ce domaine, avec le développement de plateformes spécialisées ; des initiatives publiques ont eu lieu en Languedoc-Roussillon, mais elles se sont heurtées à diverses contraintes, en particulier de non-distorsion de la concurrence ;
- Rendre obligatoire un parcours de professionnalisation, parcours associant des informations, des formations aux principes de l'exercice libéral (éthique, déontologie...), des engagements en termes d'adhésion à une assurance ou de respect d'une charte déontologique, etc.
- Construire et diffuser des outils de décryptage afin de permettre aux futurs clients de qualifier les professionnels et de choisir entre les différentes offres étudiées ;
- Mettre en œuvre un label qualité, reposant sur une expertise tierce partie, pour garantir une conformité des intervenants à un minimum de pratiques professionnelles...

Cette réflexion sur les enjeux de visibilité doit probablement être construite au niveau de chacun des secteurs professionnels (le conseil en entreprise, les acteurs du développement informatique, les professionnels du bien-être, etc.), tant ces secteurs peuvent avoir des besoins spécifiques et leurs clients des attentes différentes.

9.7 Enjeu n°7 : Structurer la représentation professionnelle

La représentation syndicale des professions libérales est un sujet complexe, non seulement parce que l'ensemble des professionnels libéraux n'est pas identifié, mais également parce que :

- des représentations professionnelles manquent encore pour couvrir certains domaines de métier importants pour les Professions libérales, en particulier dans les domaines du bien-être et du soin à la personne d'une part, et du développement logiciel d'autre part ;
- les syndicats existants peinent à couvrir, faute de moyens, l'ensemble du périmètre, notamment sur le plan géographique. Ainsi, Montpellier et les plus grandes villes disposent d'une bonne couverture par l'offre de service des syndicats professionnels ; a contrario, les vallées les plus éloignées de l'Aude ou de la Lozère par exemple ne peuvent bénéficier du même soutien ;
- la visibilité de ces derniers est limitée (même si elle a été considérablement améliorée par la constitution de la Maison des Professions libérales).

Etant donnée la variété des métiers, une représentation des principaux métiers est nécessaire, comme est nécessaire une représentation de l'ensemble des professions libérales ; cette représentation nécessite cependant des moyens humains et financiers dont ne disposent pas toujours des syndicats constitués d'un nombre limité d'adhérents (du fait d'une adhésion non obligatoire) et dont les adhérents sont des fréquemment des entreprises unipersonnelles, aux moyens très contraints.

L'organisation de la représentation des Professions libérales dans le cadre de la future grande région ne semble pas être un enjeu fort immédiatement (des relations et des collaborations sont d'ores et déjà tissées entre les actuels représentants de Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées). En revanche, la définition de Toulouse comme capitale régionale se traduira par une nouvelle distribution géographique des services de l'Etat et du futur Conseil régional, et impactera l'activité libérale par des transferts de potentiels clients (fonctionnaires et services de l'Etat, des Agences de l'Etat, du Rectorat, etc.) ou de professionnels libéraux intervenant sur ces marchés vers l'une ou l'autre des 2 métropoles.

10 PROPOSITIONS D'ACTION À MENER AU NIVEAU RÉGIONAL

Cette étude dresse un panorama des Professions libérales non-réglémentées et nous a amenés à inviter les représentants des professions concernées à s'associer à notre réflexion sur les différents enjeux sectoriels.

Au terme de cette étude, nous dressons ci-après une proposition d'actions qu'il nous paraîtrait utile que les instances professionnelles représentantes de ces professions insufflent ou mettent en œuvre, avec le soutien de leurs partenaires institutionnels de l'Etat et des collectivités locales :

Concernant la connaissance du tissu :

- Mettre en œuvre, en collaboration avec l'URSSAF et la Maison des professions libérales, un parcours de la création d'entreprise systématique dédié aux acteurs des professions libérales non-réglémentées ;
- Développer des actions de connaissance des professionnels libéraux, au travers de prismes sectoriels (les libéraux du bien-être par exemple) ou thématiques (les nouveaux libéraux en milieu rural par exemple) ;

Concernant le soutien à l'activité libérale :

- Communiquer sur les spécificités (et avantages) du statut de profession libérale ;
- Soutenir les actions d'accès au conseil (type chèque conseil) ;
- Soutenir les actions visant à référencer et caractériser l'offre des professionnels libéraux ;

Concernant la professionnalisation des pratiques :

- Flécher des dispositifs d'accompagnement de longue durée vers les créateurs d'entreprises libérales, avec des engagements d'objectifs en termes de nombre d'accompagnements ;
- Soutenir les actions de formation et d'information des professionnels libéraux ;

Concernant la structuration de l'activité :

- Soutenir l'activité des représentations syndicales dans le cadre de conventions d'objectifs pluriannuelles ;
- Soutenir l'émergence d'un syndicat d'acteurs du développement logiciel et un syndicat d'acteurs du bien-être.

Adresse postale :

Cetim

52, Avenue Félix-Louat - BP 80067 - 60304 Senlis Cedex